



Nations Unies

**Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2003 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5/Add.9)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5/Add.9)

**Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

**Rapport financier et comptes
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 2003 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		v
I. Rapport du Directeur exécutif	1–30	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		17
Résumé		17
A. Introduction	1–12	18
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en oeuvre	8–10	19
2. Principales recommandations	11–12	19
B. Généralités	13–14	20
C. Questions financières	15–67	21
1. Vue générale de la situation financière	15–19	21
2. Normes comptables du système des Nations Unies	20	22
3. Présentation et teneur des états financiers	21–24	22
4. Solde des fonds d'affectation générale	25–29	23
5. Notification tardive de dépenses	30–36	23
6. Nouvelle répartition des dépenses	37–41	25
7. Engagements non comptabilisés	42–47	25
8. Comptes bancaires	48–58	27
9. Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	59–63	28
10. Matériel durable	64–65	30
11. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	66	30
12. Versements à titre gracieux	67	30
D. Questions de gestion	68–118	30
1. Exécution du programme	68–86	30
2. Dépenses au titre des programmes	87–104	33
3. Instructions aux bureaux extérieurs en matière de gestion	105–107	36
4. Rapports financiers des bureaux extérieurs	108–110	37

5.	Informatique et télématique.....	111–113	37
6.	Gestion des ressources humaines	114–116	38
7.	Cas de fraude et de présomption de fraude.....	117–118	39
E.	Remerciements	119	40
Annexe			
	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		41
III.	Opinion des commissaires aux comptes		42
IV.	Certification des états financiers		44
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.....		45
	Abréviations utilisées dans les états financiers.....		45
	État I. Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal 2002-2003		47
	État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003		48
	État III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 2002-2003		49
	Tableau 1. État des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2002-2003.....		50
	Tableau 2. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003		53
	Tableau 3. Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes, par agent d'exécution et par source de financement, pour l'exercice biennal 2002-2003.....		55
	Tableau 4. État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003		57
	Tableau 5. État des avances de fonctionnement consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 2003		58
	Notes relatives aux états financiers		60

Lettres d'envoi

[Le 7 mai 2004]

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier des Nations Unies et à la règle de gestion financière 15.3 du PNUCID, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 2002-2003 clos le 31 décembre 2003.

Copies de ces états sont également communiquées à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria **Costa**

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

[Le 9 juillet 2004]

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2002-2003 clos le 31 décembre 2003. Ces états, qui ont été soumis par le Directeur exécutif, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément à la règle de gestion financière 15.3 du Programme et aux dispositions de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991.

Situation financière

2. L'exercice biennal 2002-2003 s'est caractérisé par une amélioration de la situation financière du Fonds, qui a marqué un tournant en 2003. On trouvera au tableau 1 ci-après la récapitulation des recettes, dépenses et soldes des fonds depuis la création du Fonds en 1992. Les recettes se répartissent entre deux grandes catégories : les fonds d'affectation générale, ou fonds non liés, et les fonds d'affectation spéciale. Le tableau 1 indique les recettes et les dépenses pour chaque catégorie de financement et le solde obtenu en ajoutant au solde inutilisé de l'année précédente ou en déduisant de celui-ci le montant net des recettes ou des dépenses. Le renversement de tendance constaté en 2002 et 2003, en particulier pour les fonds d'affectation générale, reflète le soutien accru apporté par les États Membres au PNUCID. La hausse des dépenses au titre des fonds d'affectation générale ayant été freinée à partir du milieu de l'année 2002, la forte régression enregistrée précédemment pour ces fonds ne s'est pas produite en 2003. Toutefois, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale n'ont pas suivi l'évolution des recettes en 2002, d'où un accroissement de 8,5 millions de dollars (20 %) du solde de ces fonds pendant l'exercice biennal 2002-2003. Les raisons de cette hausse seront analysées de près en ventilant, projet par projet, le montant total du solde à fin 2003, soit 52,1 millions de dollars. À partir de cette analyse et compte tenu de la nécessité de disposer d'une trésorerie suffisante pour l'exécution des projets, des mesures seront prises pour accélérer l'utilisation des fonds inutilisés en améliorant l'exécution des projets et en réaffectant les crédits de façon plus efficace ou en restituant aux donateurs les excédents. Les résultats pour les deux catégories de fonds sont exposés plus en détail ci-après :

Tableau 1

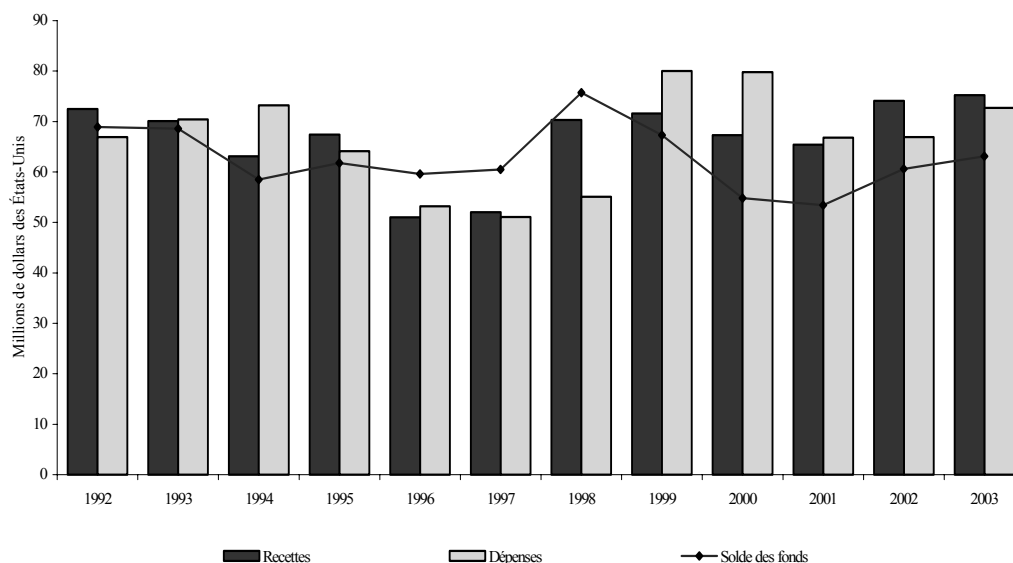
Fonds du PNUCID : recettes, dépenses et évolution des soldes des fonds, 1992 à 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Recettes^a</i>												
Fonds d'affectation générale	20,2	34,3	19,0	18,3	19,7	17,2	17,1	16,5	18,1	13,2	15,0	18,4
Fonds d'affectation spéciale	52,3	35,8	44,1	49,1	31,3	34,8	53,2	55,1	49,2	52,2	59,1	56,8
Total	72,5	70,1	63,1	67,4	51,0	52,0	70,3	71,6	67,3	65,4	74,1	75,2
<i>Dépenses^b</i>												
Fonds d'affectation générale	18,4	18,7	22,2	22,2	20,0	18,5	20,3	24,1	22,0	20,4	16,3	15,9
Fonds d'affectation spéciale	48,5	51,7	51,0	41,9	33,2	32,6	34,8	55,9	57,8	46,4	50,6	56,8
Total	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	79,8	66,8	66,9	72,7
<i>Solde des fonds</i>												
Fonds d'affectation générale	24,8	40,4	37,2	33,3	33,0	31,7	28,5	20,9	17,0	9,8	8,5	11,0
Fonds d'affectation spéciale	44,1	28,2	21,3	28,5	26,6	28,8	47,2	46,4	37,8	43,6	52,1	52,1
Total	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3	54,8	53,4	60,6	63,1

^a Montants ajustés compte tenu des sommes restituées aux donateurs et du fait qu'à partir de 2002, toutes les contributions ont été comptabilisées en trésorerie.

^b Y compris les ajustements effectués pour tenir compte des dépenses et engagements de l'année précédente ainsi que des provisions.



Fonds d'affectation générale

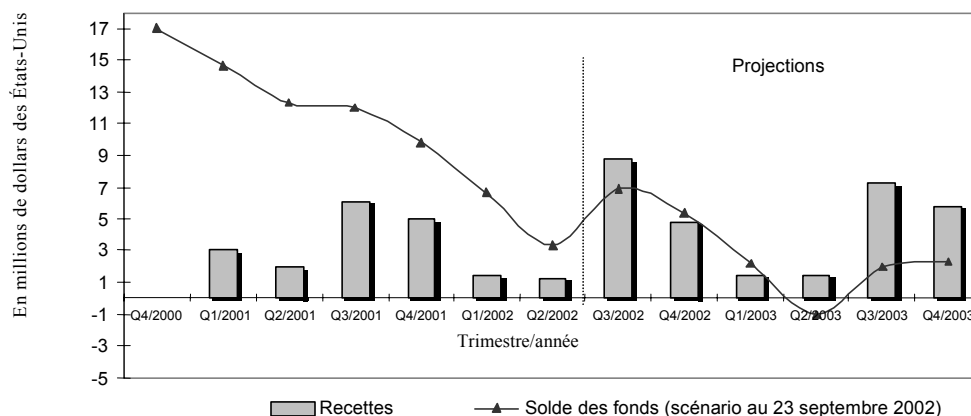
3. Les fonds d'affectation générale sont des contributions volontaires non liées qui servent à financer le budget d'appui et, en assurant la souplesse voulue au niveau des programmes, à permettre des financements dans des domaines prioritaires qui n'ont pas encore attiré de fonds (contributions liées ou réservées) ou qui ont peu de chances d'en attirer. Il est nécessaire de disposer d'un solde d'environ 15 millions de dollars pour faire face aux dépenses du premier semestre de chaque année car la plupart des contributions sont versées pendant le deuxième semestre.

4. Comme le montre la figure 1, le solde des fonds d'affectation générale, qui était de 17 millions de dollars au début de 2001, a diminué fortement pendant l'année et pendant le premier semestre de 2002, les dépenses étant alors supérieures aux recettes. Au milieu de l'année 2002, le solde était tombé à moins de 5 millions de dollars et les projections pour 2003 laissaient craindre la faillite.

Figure 1

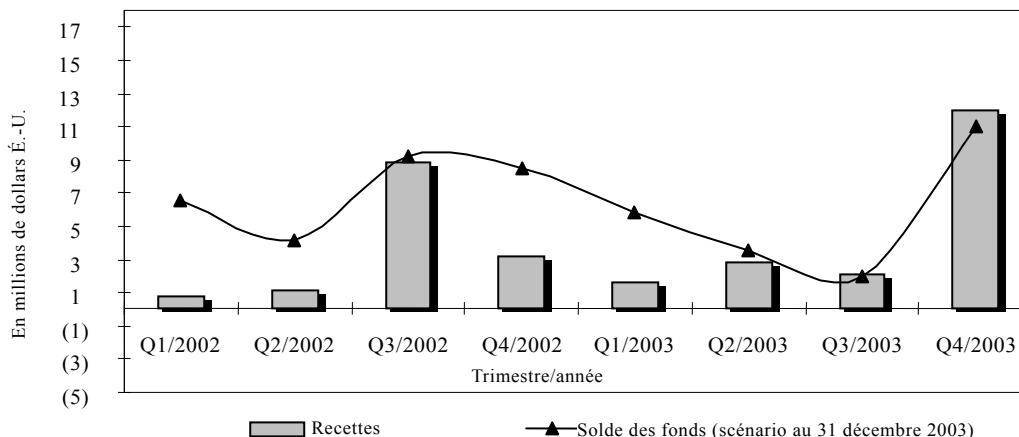
Solde des fonds d'affectation générale et projections au 23 septembre 2002

(En millions de dollars des États-Unis)



5. Avec l'assistance des États Membres, dont l'attention a été appelée sur la gravité de la situation en août 2002, un certain nombre de mesures ont été prises sans tarder pour éviter une crise financière. Au mois de décembre 2002, le solde des fonds d'affectation générale était repassé à 8,5 millions de dollars. Les efforts visant à améliorer la gouvernance s'étant poursuivis pendant l'exercice biennal 2002-2003, les recettes pour les fonds d'affectation générale sont passées de 13,2 millions de dollars en 2001 à 15 millions de dollars en 2002 et 18,4 millions de dollars en 2003, soit un accroissement de 40 % sur deux ans à compter de 2001. Cette augmentation, associée aux mesures d'économie appliquées à partir du milieu de l'année 2002, s'est traduite par une nouvelle hausse du solde, qui atteignait 11 millions de dollars à fin 2003. La figure II décrit l'évolution récente des recettes pour les fonds d'affectation générale et du solde des fonds.

Figure II
Solde des fonds d'affectation générale au 31 décembre 2003
 (En millions de dollars des États-Unis)



Fonds d'affectation spéciale

6. Les fonds d'affectation spéciale sont des fonds affectés à des projets ou activités déterminés. Cette affectation peut être souple si les fonds sont affectés à une région ou un thème donné, ou stricte s'ils sont affectés à un projet particulier ou même à une ligne budgétaire. À l'heure actuelle, la plupart des donateurs donnent la préférence à cette dernière formule, ce qui restreint la souplesse au niveau de la programmation. Cette restriction, jointe à d'autres difficultés opérationnelles, peut contribuer à une diminution des taux d'exécution. C'est ainsi que les dépenses des programmes, telles qu'elles apparaissent au tableau 4 ci-après, sont tombées de 61,5 millions de dollars en 2000 à 48,7 millions en 2001 et 47,5 millions en 2002. En revanche, les recettes pour les fonds d'affectation spéciale, dont l'utilisation est dans la plupart des cas strictement définie, sont passées de 49,2 millions de dollars en 2000 à 52,2 millions en 2001 et 59,1 millions en 2002 (voir tableau 1). En 2003, toutefois, les dépenses des programmes ont atteint 54,8 millions de dollars (soit une augmentation de 15 % par rapport à 2002) et les recettes au titre des fonds d'affectation spéciale sont tombées à 56,8 millions de dollars (soit une diminution de 4 % par rapport à 2002).

Exécution du budget – vue d'ensemble

7. Le tableau 2 ci-après permet de comparer les éléments suivants :

- a) Budget révisé en novembre 2002 et approuvé par la Commission des stupéfiants en avril 2003;
- b) Budget final établi sur la base des dépenses effectives pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal et de montants estimatifs pour les 6 derniers mois de 2003, approuvé par la Commission en novembre 2003;
- c) Dépenses effectives telles qu'elles apparaissent dans les états financiers.

Les tableaux 2 et 4 accompagnant les états financiers contiennent des indications plus détaillées concernant le budget et les dépenses.

Tableau 2
Exécution du budget, 2002-2003
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget révisé 2002-2003</i>	<i>Budget final 2002-2003</i>	<i>Dépenses 2002-2003</i>	<i>Taux d'exécution (d = c/b x 100) (pourcentage)</i>
	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	
A. Budget-programme				
Programme de base	10,0	10,3	10,0	97
Programme de coopération technique	122,0	96,0	92,3	96
Total, budget-programme	132,0	106,3	102,3	96
B. Budget d'appui	32,4	35,4	33,0	93
C. Dépenses d'appui des organisations	2,0	2,5	2,6	104
Total	166,4	144,2	137,9	96

Activités opérationnelles menées en 2002-2003 – vue d'ensemble

8. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les dépenses au titre des activités opérationnelles inscrites au budget-programme se sont élevées à 102,3 millions de dollars, contre 112,1 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001. Cette diminution de 9 % est imputable aux mauvais résultats enregistrés pendant l'année 2002, année de changement de direction au cours de laquelle les dépenses ont été inférieures aux prévisions, tombant à 47,5 millions de dollars. En 2003, elles ont atteint 54,8 millions de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2002. L'amélioration des résultats a coïncidé avec les vastes réformes de gestion entamées au milieu de l'année 2002, qui se sont poursuivies en 2003.

9. Entre 2002 et 2003, les dépenses ont augmenté pour toutes les régions, à l'exception de l'Europe centrale et orientale (voir tableau 3 ci-après). En raison de la priorité attribuée par les États Membres à l'Afrique, cette région a connu une progression de 59 %, les dépenses étant passées de 3,4 millions de dollars en 2002 à 5,4 millions en 2003. En glissement annuel, les dépenses ont augmenté de 19 % en Asie (Asie du Sud et de l'Est et Pacifique), en raison principalement de l'extension des projets concernant les activités de substitution au Myanmar et dans la République démocratique populaire lao. En Asie centrale et occidentale, elles ont augmenté de 20 %, essentiellement en raison du lancement en 2003 de projets de grande ampleur concernant la détection et la répression des infractions en Afghanistan et dans les pays voisins. En Europe centrale et orientale, la diminution de 14 % est principalement due à l'achèvement du projet commun PNUCID/Phare sur la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région, qui a été mené à bien entre 1999 et 2002 pour un montant total de 6 millions de dollars; aucun nouveau projet d'une pareille ampleur n'a été lancé en 2003. La faible augmentation (3 %) des dépenses consacrées à l'Amérique latine et aux Caraïbes s'explique par des problèmes de financement pour les projets ayant trait aux activités de substitution qui ont été entrepris dans la région andine. S'agissant des projets mondiaux et des programmes de base, l'augmentation de 45 % qui a été enregistrée est imputable au

programme d'activité prescrit dans les domaines de la recherche sur les drogues et de l'appui aux politiques de réduction de l'offre et de la demande. Les figures III et IV montrent la répartition des activités opérationnelles par région pour les années 2002 et 2003, respectivement.

Figure III

Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2002

(En millions de dollars des États-Unis et part du total)

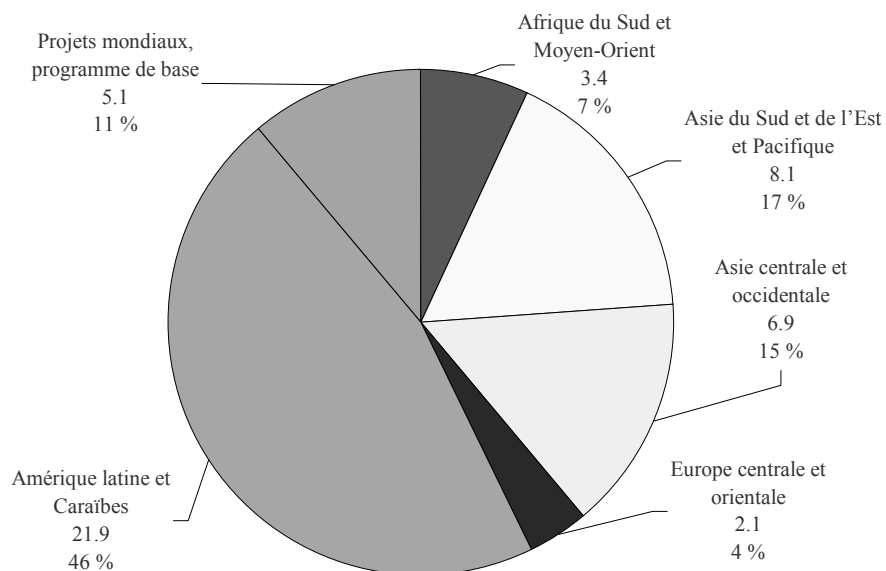


Figure IV
Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2003
 ((En millions de dollars des États-Unis et part du total)

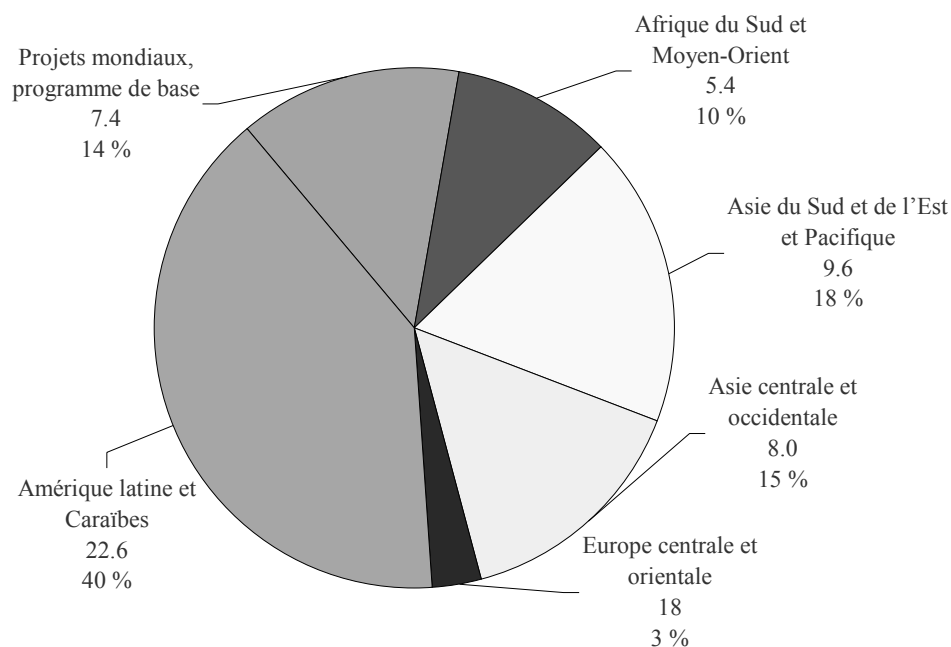


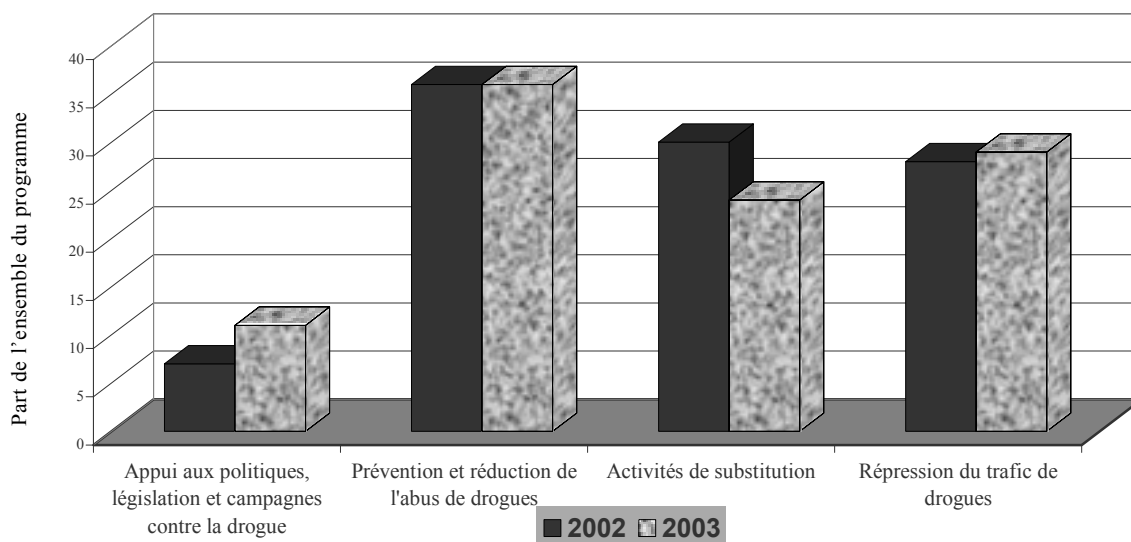
Tableau 3
Dépenses au titre des activités opérationnelles, ensemble des régions, 2000 à 2003
 (En millions de dollars des États-Unis)

Région	Exercice biennal			Année		
	2000-2001	2002-2003	Pourcentage de variation	2002	2003	Pourcentage de variation
Afrique et Moyen-Orient	5,4	8,8	63	3,4	5,4	59
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	17,1	17,7	4	8,1	9,6	19
Asie centrale et occidentale	20,1	14,9	(26)	6,9	8,0	20
Europe centrale et orientale	7,1	3,9	(45)	2,1	1,8	(14)
Amérique latine et Caraïbes	45,9	44,5	(3)	21,9	22,6	3
Projets mondiaux et programmes de base	16,5 ^a	12,5	(24)	5,1	7,4	45
Total	112,1	102,3	(9)	47,5	54,8	15

^a Comprend une majoration de 1,8 million de dollars au titre de dépenses de base précédemment incluses dans les dépenses d'appui.

10. La comparaison des exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 fait apparaître une augmentation de 63 % en Afrique résultant de l'accroissement des crédits budgétaires pour l'Afrique demandé par la Commission des stupéfiants. En Asie centrale et occidentale, les dépenses ont diminué de 26 % en raison de l'achèvement en 2001 d'un projet de grande ampleur relatif aux activités de substitution au Pakistan, ainsi que des difficultés opérationnelles rencontrées dans la région, qui ont retardé l'exécution de projets prévus pour 2002 et début 2003. En Asie (Asie du Sud et de l'Est et Pacifique), les dépenses ont augmenté de 4 %, essentiellement en raison des projets relatifs aux activités de substitution qui ont été exécutés au Myanmar et dans la République démocratique populaire lao, ainsi que de nouvelles activités sous-régionales réalisées dans les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et en Chine, dans le cadre des activités de coopération entreprises par l'ASEAN et la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (Plan d'action ACCORD). En Europe centrale et orientale, la baisse des dépenses s'explique par l'achèvement du grand projet commun PNUCID/Phare sur la lutte contre le trafic des stupéfiants, d'une valeur totale de 6 millions de dollars. Dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, l'achèvement de nombreux projets relatifs aux activités de substitution et des problèmes de financement pour les nouveaux projets expliquent la diminution de 3 % des dépenses.

Figure V
Programme, par domaine thématique, 2002 et 2003



11. La structure thématique des activités opérationnelles fait apparaître des variations relativement faibles, mais importantes, entre 2002 et 2003 (voir fig. V). La part des activités de répression du trafic de drogues a augmenté par rapport à l'ensemble des activités opérationnelles, passant de 28 % en 2002 à 30 % en 2003. Les activités de détection et de répression des infractions, qui relèvent du thème Répression du trafic de drogues, étant restées stables dans la plupart des régions entre 2002 et 2003, la différence s'explique pour l'essentiel par l'accroissement des dépenses au titre de projets menés au Brésil pour moderniser les centres de

formation à la détection et à la répression des infractions et étendre le contrôle des précurseurs. En ce qui concerne l'appui aux politiques, la législation et les campagnes contre la drogue, le volume des activités a augmenté de 4 % en raison principalement de l'accroissement des services fournis à cet égard en Afghanistan, en Afrique et en Asie centrale.

12. Le tableau 4 ci-après présente l'évolution des activités par secteur depuis 1992. Les activités de réduction de la demande de drogues ont augmenté à la fois en pourcentage du total des activités opérationnelles et en valeur absolue, passant de 17 millions de dollars en 2002 à 20 millions en 2003. Toutefois, plus de la moitié des activités menées dans ce domaine consistent en un projet unique au Brésil (prévention de l'abus de drogues et de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH/syndrome d'immunodéficience acquise (sida)]. En général, et même sachant qu'il existe d'importantes disparités d'un pays donateur à un autre et d'un pays bénéficiaire à un autre, les activités de réduction de la demande de drogues ne bénéficient pas d'un rang de priorité élevé, d'où les moyens limités dont dispose l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour aider les États Membres à produire des données fiables sur l'abus de drogues, à conseiller des pratiques optimales et à élaborer des projets modèles.

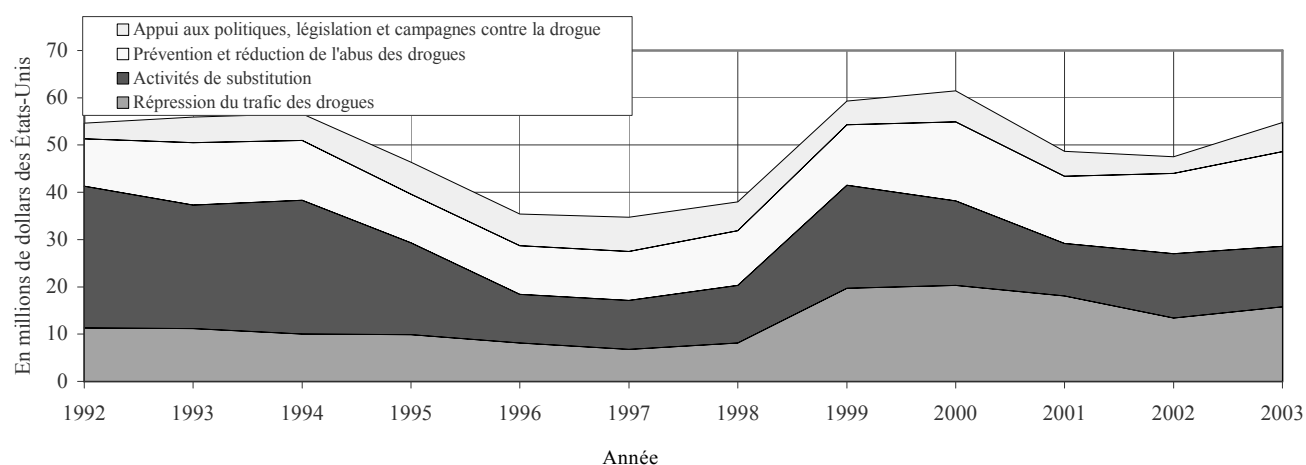
13. Les dépenses au titre des activités de substitution sont tombées en 2003 à 12,8 millions de dollars, contre 13,6 millions en 2002. La hausse bienvenue des dépenses engagées au Myanmar en 2003 a été contrebalancée par des résultats inférieurs aux prévisions dans la région andine, en raison de problèmes de financement concernant des projets pilotes entrepris en Bolivie et au Pérou vers la fin des années 90. Le fait qu'il n'ait pas été possible d'exécuter intégralement les programmes prévus a deux conséquences négatives. D'une part, cette situation a des incidences sur le rôle que pourrait jouer l'Office dans le cadre d'une répartition des tâches de plus en plus largement acceptée par les gouvernements et les principales organisations de développement rural. Du fait de son expérience et de sa portée mondiale, l'Office est le mieux placé pour jouer un rôle de catalyseur dans le cadre de projets pilotes et donner des conseils sur les meilleures pratiques. Toutefois, il ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer l'extension géographique et la reproduction des modèles viables, tâche que des entités qui se consacrent davantage au développement rural sont mieux à même d'assumer. D'autre part, cette situation coïncide avec un déclin de 22 % des cultures illicites de coca dans la région andine et de 20 % des cultures de pavot à opium dans la région du Triangle d'or, chiffres les plus bas enregistrés depuis plus de 10 ans. Pour maintenir le rythme de l'éradication des cultures illicites et empêcher que cette tendance encourageante ne s'inverse, il est indispensable d'assurer aux cultivateurs d'autres moyens de subsistance.

Tableau 4

Programme, par domaine thématique, 1992 à 2003

(En millions de dollars des États-Unis, après déduction des dépenses d'appui)

Secteur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Appui aux politiques, législation et campagnes contre la drogue	3,3	5,4	5,6	6,8	6,7	7,2	6,1	5,0	6,6	5,3	3,5	6,2
Prévention et réduction de l'abus des drogues	10,0	13,2	12,2	12,7	10,3	10,4	11,6	12,8	16,7	14,2	17,0	20,0
Activités de substitution	30,0	26,1	28,3	19,4	10,3	10,3	12,2	21,8	17,9	11,1	13,6	12,8
Répression du trafic de drogues	11,3	11,2	10,0	9,9	8,1	6,8	8,1	19,7	20,3	18,1	13,4	15,8
Total	54,6	55,9	56,1	48,8	35,4	34,7	38,0	59,3	61,5	48,7	47,5	54,8

**Ressources au titre du budget ordinaire**

14. Outre les contributions au Fonds, le programme de l'Office relatif à la drogue bénéficie d'un financement au titre du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris à sa charge un montant total de 18 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2002-2003, contre 14,4 millions de dollars pendant l'exercice 2000-2001, soit une augmentation de 25 % (voir plus loin, note 4). Alors que les contributions au Fonds servent à financer des programmes de coopération technique ayant trait au contrôle international des drogues, les fonds provenant du budget ordinaire servent essentiellement à financer des dépenses afférentes à l'application des traités et à des affaires juridiques. Les contributions au Fonds ont représenté environ 89 % des ressources mises à la disposition du programme de l'Office relatif à la drogue pendant l'exercice 2002-2003, le solde, soit environ 11 %, correspondant aux crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU.

État I. Recettes, dépenses et évolution des soldes des fonds

15. Comme l'indique l'état I, le montant total des recettes a augmenté de 19 millions de dollars (14 %) par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Le montant des dépenses a, par contre, diminué de 9,1 millions de dollars (6 %) pendant la même période. Les contributions volontaires ont augmenté de 20,4 millions de dollars (22 %) par rapport à 2000-2001. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale (réservées) et les contributions aux fonds d'affectation générale (non réservées) ont augmenté de 15,9 millions et 4,5 millions de dollars, respectivement, par rapport à 2000-2001. Cet accroissement des recettes a été contrebalancé par une diminution de 4,5 millions de dollars (47 %) des intérêts perçus, en raison de la baisse des taux d'intérêt.

16. Les dépenses des fonds d'affectation générale ont été strictement contenues pendant l'exercice 2002-2003. En 2000-2001, les dépenses au titre du budget d'appui s'étaient élevées à 33,2 millions de dollars. Pour pouvoir comparer ce chiffre au montant correspondant pour 2002-2003, il convient d'en déduire un montant de 1,8 million de dollars correspondant au coût de postes permanents désormais inscrits au budget-programme. Une fois opérée cette déduction, il ressort que les dépenses au titre du budget d'appui sont passées de 31,4 millions de dollars en 2000-2001 à 33 millions en 2002-2003, soit une augmentation de 5 % imputable essentiellement au relèvement des traitements autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/285 du 20 décembre 2002. Les dépenses de programme financées à l'aide des fonds d'affectation générale ont toutefois été sensiblement réduites. Après application de l'ajustement de 1,8 million de dollars correspondant au coût des postes permanents, on constate que ces dépenses sont tombées de 17,3 millions de dollars en 2000-2001 à 4,8 millions de dollars seulement en 2002-2003, du fait de l'application des principes directeurs adoptés par la Commission des stupéfiants pour l'utilisation de ces ressources.

17. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, un excédent net de 11,3 millions de dollars a été enregistré pendant l'exercice 2002-2003, contre un déficit de 2,1 millions de dollars pour 2000-2001, en raison de l'accroissement des recettes et de la baisse du taux d'exécution. Comme on l'a vu plus haut, l'exécution des programmes s'est améliorée en 2003 et les efforts en vue de mieux équilibrer les recettes et les dépenses seront poursuivis.

État II. Actif, passif, réserves et solde des fonds

18. L'état II rend compte de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2003. Avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, des réserves d'un montant total de 12 millions de dollars ont été établies et consolidées à l'aide de fonds d'affectation générale, afin de disposer d'une réserve opérationnelle pour protéger la viabilité financière et l'intégrité du Fonds. L'objectif et la nature de cette réserve sont exposés dans la note 17 accompagnant les états financiers. Par rapport à l'exercice 2000-2001, le solde total des fonds a augmenté de 9,7 millions de dollars, soit 18 %, du fait de l'accroissement des recettes et de la baisse du taux d'exécution. L'augmentation du solde des fonds d'affectation spéciale a été maîtrisée en 2003, mais on s'efforcera de réduire encore le solde pendant l'exercice 2004-2005 en améliorant l'exécution des projets et la gestion des fonds. Il est toutefois essentiel de veiller à la reconstitution continue du solde des fonds d'affectation générale afin de rétablir la stabilité financière de façon à pouvoir

faire face à des besoins opérationnels d'environ 15 millions de dollars par prélèvement sur ce solde.

État III. Mouvements de trésorerie

19. Les mouvements de trésorerie sont restés positifs pendant l'exercice 2002-2003, les activités opérationnelles et les activités de placement ayant les unes et les autres enregistré des excédents, par opposition aux sorties de fonds considérables de l'exercice 2000-2001. Ce résultat a été atteint grâce au soutien accru des donateurs et à une gestion plus stricte des dépenses. Malgré l'augmentation des remboursements aux donateurs et de la réserve pour les comptes d'attente, l'accroissement net de la trésorerie a été de 4,5 millions de dollars en 2002-2003, alors qu'une baisse de 31,5 millions avait été enregistrée en 2000-2001.

Tableaux

20. Les états financiers sont accompagnés de cinq tableaux.

Tableau 1

21. Le tableau 1 présente la situation des contributions volontaires et des contributions au titre de la participation aux coûts, par donateur. Il indique les recettes, qui sont comptabilisées en trésorerie, ainsi que l'état des contributions annoncées, afin de présenter un tableau complet, par donateur. Le total des contributions volontaires annoncées mais non versées a augmenté de 16,8 millions de dollars du fait que les nouvelles annonces de contributions ont dépassé de 13,1 millions de dollars le montant des contributions effectivement versées, et qu'il a fallu par ailleurs réévaluer les taux de change pour un montant de 3,7 millions de dollars, principalement en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Les contributions annoncées mais non versées au titre du partage des coûts ont diminué de 6,3 millions de dollars, le montant des contributions effectivement versées ayant été supérieur à celui des nouvelles annonces de contributions pendant l'exercice 2002-2003.

Tableau 2

22. Le tableau 2 présente le budget-programme final tel qu'il a été approuvé par la Commission des stupéfiants; les dépenses sont réparties entre les fonds d'affectation générale et les fonds d'affectation spéciale. Toutefois, pour donner une meilleure idée de l'exécution du budget, la récapitulation des taux d'exécution prévus et effectifs par secteur et par région est présentée au tableau 5 ci-après.

Tableau 5
Budget-programme et dépenses, 2002-2003

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Budget révisé 2002-2003 a</i>	<i>Budget final 2002-2003 b</i>	<i>Dépenses 2002-2003 c</i>	<i>Taux d'exécution d=(c/b x 100) (pourcentage)</i>
Par secteur				
A. Programme de base				
1. Défis mondiaux				
Prévention et réduction de l'abus de drogues	1,6	1,8	1,7	98
Surveillance des cultures illicites	0,4	0,6	0,6	100
2. Lutte contre les trafics				
Répression du trafic de drogues	1,3	0,8	0,7	96
3. État de droit				
Lutte contre le blanchiment	2,6	2,5	2,2	86
Autres activités de base (toutes activités confondues) ^a	4,1	4,6	4,7	102
Total, programme de base	10,0	10,3	10,0	97
B. Programme de coopération technique				
1. Défis mondiaux				
Prévention et réduction de l'abus de drogues	40,3	30,6	35,3	116
Surveillance des cultures illicites	—	0,5	0,5	100
Activités de substitution	32,9	23,8	26,4	111
2. Lutte contre les trafics				
Répression du trafic de drogues	48,7	41,1	30,0	73
Total, coopération technique	122,0	96,0	92,3	96
Par région				
B. Programme de coopération technique				
Mondial	3,5	3,1	2,5	82
Afrique et Moyen-Orient	15,3	8,7	8,8	102
Europe centrale et orientale	3,1	4,4	3,9	89
Asie centrale et occidentale	23,0	15,3	14,9	998
Asie de l'Est et Pacifique	24,3	17,3	16,1	93
Asie du Sud	1,7	1,9	1,5	82
Amérique latine et Caraïbes	51,0	45,4	44,5	98
Total, coopération technique	122,0	96,0	92,3	96

^a Recherche et analyse, services de laboratoire et services scientifiques, services de conseil juridique, campagnes contre la drogue et technologie de l'information.

Programme de base

23. Le programme de base recouvre les fonctions prescrites par des organes délibérants qui ont un caractère continu et dont la portée est mondiale, par exemple les services consultatifs juridiques, la lutte contre le blanchiment et l'analyse des tendances. Son taux d'exécution est élevé parce que les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses, des postes étant requis pour exécuter au siège les activités prescrites de caractère continu. Dans certains cas toutefois, il y a eu dépassement par rapport au budget final en raison d'un financement supplémentaire imprévu pour les projets GLO-B79 (Programme mondial contre le blanchiment d'argent), GLO-G32 (L'abus de drogues et la prévention du VIH/sida), GLO-C93 (Appui au programme de surveillance des cultures illicites), GLO-B90 (L'image du PNUCID) et GLO-E12 (Services d'information électroniques à l'intention des États Membres).

Programme de coopération technique

24. Les taux moyens d'exécution des projets de coopération technique ont généralement été, au cours des ans, supérieurs à 90 % du budget final et, comme le montre le tableau 5 ci-dessus, tel est à nouveau le cas pour la période à l'examen. Toutefois, des variations régionales se produisent, dues à la combinaison de divers éléments : portefeuilles de projets, conditions de fonctionnement et modalités de financement et d'exécution. Thématiquement, certaines des principales variations des taux d'exécution peuvent s'expliquer comme suit :

a) *Défis mondiaux : prévention et réduction de l'abus de drogues.* Les dépenses ont dépassé de 4,7 millions de dollars le chiffre prévu dans le budget final. Les principales raisons de cet écart sont les suivantes : deux nouveaux projets, l'un en Afghanistan (AFG-H09 : Renforcement des capacités pour la réduction de la demande de drogues en Afghanistan), et l'autre au Nigéria (NIR-G73 : Renforcement de l'Académie de l'Office nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue à Jos pour en faire un centre régional de formation), ont pu commencer plus tôt que prévu, des fonds étant devenus disponibles. En ce qui concerne le projet BRA-E02 exécuté au Brésil (L'abus de drogues et la prévention du VIH/sida), la contribution du Gouvernement brésilien au titre du partage des coûts est arrivée tard dans l'année et des activités importantes ont pu être exécutées en sus de celles qui avaient été prévues lors de l'établissement du budget. S'agissant du projet RAS-H13 (Prévention de la transmission du VIH chez les utilisateurs de drogues dans les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale), sa mise en place a pris beaucoup de temps, ce qui s'est traduit par un taux d'exécution plus faible que prévu; des mécanismes sont actuellement mis en place au bureau régional de l'Office en Inde afin d'atteindre le taux d'exécution maximum pendant l'exercice biennal 2004-2005. Dans le cas du projet IRA-E52 (Stratégie unifiée de réduction de l'abus de drogues pour la République islamique d'Iran), le taux d'exécution, compte tenu de la capacité d'absorption du Gouvernement, a été légèrement inférieur à ce que prévoyait le budget final pour 2003 (allocation du 4 décembre 2003);

b) *Défis mondiaux : activités de substitution.* Les dépenses ont dépassé de 2,6 millions de dollars le montant prévu dans le budget final. Les principales raisons de cet écart sont les suivantes : d'une part, des fonds supplémentaires – qui n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget final pour l'exercice 2002-

2003 – sont devenus disponibles pour des projets intéressant la Bolivie, le Myanmar et le Pérou; par ailleurs, le projet COL-F31 (Promotion de l'élevage de bétail dans le cadre du programme d'activités de substitution en Colombie), a cessé de fonctionner à la fin de 2003, le donateur a modifié ses priorités et les fonds restants ont été réaffectés à trois autres projets en Colombie;

c) *Lutte contre les trafics : répression du trafic de drogues.* Les dépenses ont été inférieures de 11,1 millions de dollars au montant prévu dans le budget final. Les principales raisons de cet écart sont indiquées ci-après. La part la plus importante des crédits sous-utilisés concernait le Brésil, la faiblesse du taux d'exécution pour les projets de détection et de répression des infractions étant liée à la forte dévaluation de la monnaie brésilienne, au retard avec lequel ont été reçues les contributions au titre du partage des coûts, ainsi qu'à des problèmes d'ordre institutionnel. Pour le projet LIB-F71 (Renforcement des capacités institutionnelles nationales et juridiques du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne au moyen d'une assistance multisectorielle pour la lutte contre la drogue), la capacité d'absorption du Gouvernement a été, semble-t-il, inférieure à ce que l'on prévoyait. Dans le cas du projet RAS-F73 (Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'exécution du plan d'action ACCORD), l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) dans la région a entravé l'exécution de certains éléments du projet. Pour le projet IRA-E51 (Mesures d'interdiction unifiées pour la République islamique d'Iran), certains problèmes ont été rencontrés concernant les spécifications applicables à l'achat de matériel dans le domaine de la détection et de la répression des infractions, d'où le retard quant à l'exécution des activités. La situation en matière de sécurité dans la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan a eu des effets sur l'exécution de certains éléments du projet PAK-D86 (Programme de détection et de répression des infractions en matière de drogues pour le Pakistan). En revanche, la deuxième phase du projet relatif à l'office de contrôle des stupéfiants du Tadjikistan (TAJ-H03) et le projet KYR-G64 (Office de contrôle des stupéfiants du Kirghizistan) ont pu commencer plus tôt que prévu, les fonds étant devenus disponibles.

Tableau 3

25. Le tableau 3 présente les dépenses effectuées au titre des programmes et de l'appui aux programmes, par agent d'exécution et par source de financement. Il est important de noter que si le taux d'exécution des programmes a accusé une baisse de 9,8 millions de dollars, soit 8,7 %, par rapport à l'exercice 2000-2001 (après ajustement au titre des postes permanents), le taux de remboursement des dépenses d'appui a été du même ordre qu'en 2000-2001 (7,2 millions de dollars). La raison en est que le PNUCID a exécuté 50 % des projets inscrits à son programme pour l'exercice 2002-2003, contre 37 % seulement pendant l'exercice 2000-2001. Étant donné qu'il récupère intégralement 13 % du coût des projets dont il gère l'exécution, tout accroissement de sa part des projets se traduit par une augmentation des montants remboursés. D'autre part, les remboursements au titre des fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 0,8 million de dollars en 2002-2003 par rapport à 2000-2001, car la part des fonds d'affectation générale dans le budget-programme est faible. Cette situation s'est traduite par des économies supplémentaires de 0,8 million de dollars pour le fonds d'affectation générale en 2002-2003.

Tableau 4

26. Le tableau 4 présente le budget d'appui, qui finance l'infrastructure de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont détail ci-après.

Tableau 6**Budget d'appui et dépenses, 2002-2003**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Budget révisé 2002-2003 (a)</i>	<i>Budget final 2002-2003 (b)</i>	<i>Dépenses 2002-2003 (c)</i>	<i>Taux d'exécution $d = c/b \times 100$ (en pourcentage)</i>
Réseau des bureaux extérieurs	17,6	18,1	17,6	97
Appui au programme, siège	5,9	7,0	5,5	78
Total	23,5	25,1	23,1	92
Gestion et administration	8,9	10,3	9,8	95
Total général	32,4	35,4	33,0	93

27. Le montant des dépenses a été inférieur de 2,4 millions de dollars au montant inscrit au budget final; il est voisin de celui qui figurait dans le budget révisé. Une partie de l'écart (1,8 million de dollars) est imputable au coût des postes permanents précédemment inscrits à ce budget, qui aurait dû être éliminé. Cet ajustement ne s'est pas traduit par des dépenses inutiles ou non autorisées. Le solde, soit 0,6 million de dollars, représente les économies réalisées grâce à une stricte gestion des coûts en 2003, en dépit des effets négatifs des fluctuations des taux de change.

28. Le montant total des dépenses de l'exercice 2000-2001, soit 33,2 millions de dollars, comprenait le coût de 14 postes, pour un montant total de 1,8 million de dollars, qui ont été réaffectés au programme de base pendant l'exercice 2002-2003. Compte tenu de cet ajustement, les dépenses de l'exercice 2002-2003 se sont élevées à 33 millions de dollars contre 31,4 millions en 2000-2001, soit une augmentation de 1,6 million de dollars (5 %) reflétant essentiellement des variations des taux d'inflation et de change.

Tableau 5

29. Le tableau 5 récapitule la situation au 31 décembre 2003 des avances faites aux agents d'exécution au titre de leurs dépenses de fonctionnement. Les avances consenties aux autres organisations participant à l'exécution ont augmenté de 6 millions de dollars en 2002-2003 car la baisse des taux d'exécution a entraîné une diminution du montant total des avances correspondantes.

Notes relatives aux états financiers

30. Les états financiers sont accompagnés de 20 notes. La note 2 présente les principes comptables appliqués pour l'établissement des états. Les notes 3 à 20 fournissent des renseignements et des éclaircissements complémentaires sur les activités financières du Programme dont le Directeur exécutif assume la responsabilité administrative.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) Dans les notes relatives aux états financiers, ne sont indiquées que les charges nettes à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et il n'a pas été procédé à une évaluation actuarielle complète;
- b) Les contributions en nature n'apparaissent pas dans les états financiers;
- c) Les justifications du nouveau classement de certaines dépenses inscrites au budget-programme sont insuffisantes;
- d) Des pénalités de retard d'un montant important (1 million de dollars) ont été imputées au budget-programme sans que l'on sache avec précision à quel exercice elles se rapportent;
- e) Une fois de plus, les engagements non réglés des bureaux extérieurs, estimés à 800 000 dollars, n'apparaissent pas dans les états financiers;
- f) Pour la deuxième fois en trois ans, un compte bancaire ouvert par un bureau extérieur était inconnu du siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui n'en avait aucune trace;
- g) Une banque a perdu pendant plusieurs mois toute trace d'un solde bancaire de 760 000 dollars; le PNUCID n'a pas perçu d'intérêts sur ce solde;
- h) Des vérificateurs externes recrutés localement ont émis une réserve concernant des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, d'un montant total de 11 188 434 dollars, et aucune mesure n'a été prise en vue de recouvrer ces fonds;
- i) Aucune politique officielle de rotation des fonctionnaires n'a été mise en place pour les bureaux extérieurs.

Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime montre plus de rigueur dans les domaines suivants : suivi des dépenses au titre du programme, notamment les engagements non réglés; procédures de comptabilisation des engagements non réglés; application des principes qu'il a établis quant à la gestion des comptes bancaires; planification et contrôle de l'exécution de son programme; contrôle des projets relevant de l'exécution nationale; instructions relatives à la gestion des bureaux extérieurs, y compris l'application de pratiques comptables généralement reconnues. L'Administration a prévu de prendre un certain nombre de mesures correctives appropriées d'ici à juillet 2004.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 11 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice biennal 2002-2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du PNUCID au 31 décembre 2003 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur les procédures et contrôles généraux appliqués dans les bureaux extérieurs, ainsi que sur la gestion du programme et la gestion financière au siège.

4. Le contrôle a été effectué au siège, à Vienne, et dans les bureaux extérieurs du Brésil, d'Égypte, du Liban, d'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Viet Nam et a porté sur la même période.

5. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

7. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 11. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 15 à 118.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 1999¹

8. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Bien que le Comité l'ait recommandé, au paragraphe 29 de ce rapport, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'a pas pris les mesures nécessaires pour apurer les comptes depuis longtemps créanciers. On constate, d'après le tableau 4 des états financiers, qu'en ce qui concerne une avance de 175 080 dollars consentie à une organisation non gouvernementale, la situation est inchangée depuis 1996-1997.

Exercice biennal clos le 31 décembre 2001²

9. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un nombre total de 14 recommandations, 4 (soit 29 %) avaient été mises en œuvre au 30 avril 2004, 8 (57 %) étaient en cours d'application et 2 (14 %) n'avaient eu aucune suite, l'une ayant été rendue sans objet par les faits survenus entre-temps.

10. Les recommandations antérieures auxquelles il n'avait pas encore été donné suite lors du contrôle sont rappelées aux paragraphes 63 et 99 du présent rapport. Le Comité invite l'Administration à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime :

a) **Montre plus de rigueur dans le contrôle des dépenses de programme administrées par les bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne les engagements, en vue d'éviter les dépenses imprévues et la comptabilisation tardive de dépenses (par. 34);**

b) **Surveille attentivement l'exécution de ses opérations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de déceler en temps voulu tout problème résultant de l'utilisation du nouveau progiciel de gestion intégrée du PNUD et de remédier sans délai à la situation (par. 36);**

c) **Revoit ses procédures en vue de comptabiliser correctement tous les engagements (par. 47);**

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 51* (A/55/5/Add.9), chap. II

² Voir *ibid.*, *cinquante-septième session, Supplément n° 51* et rectificatif (A/57/5/Add.9 et Corr.1), chap. II.

d) **Rappelle à ses bureaux les règles de gestion des comptes bancaires et poursuit l'enquête concernant le montant de 760 000 dollars dont toute trace a disparu d'un compte bancaire pendant plusieurs mois (par. 53 et 58);**

e) **Réexamine le mécanisme de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 63);**

f) **Veille à faire coïncider la programmation de ses projets et le recouvrement des fonds correspondants pour chaque année de l'exercice (par. 77);**

g) **Exerce un contrôle plus étroit sur les projets relevant de l'exécution nationale et renforce les obligations imposées aux agents d'exécution (par. 96);**

h) **Redouble d'efforts pour mieux harmoniser, quant au fond et à la forme, les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale (par. 99);**

i) **Donne suite aux rapports assortis de réserves ayant trait au détournement présumé de fonds concernant des projets relevant de l'exécution nationale (par. 104);**

j) **Normalise les pratiques comptables des bureaux extérieurs (par. 110).**

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 41, 65, 72, 80, 90 et 106.

B. Généralités

13. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été créé en vertu de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990 pour coordonner l'action internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues. Depuis le 1^{er} octobre 2002, le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime est devenu l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

14. Devant le risque d'un déficit de trésorerie du Fonds d'affectation générale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport relatif à l'exercice biennal 2000-2001, a recommandé à l'Office de rationaliser sa structure administrative et organisationnelle, afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de ses opérations. On trouvera dans la circulaire ST/SGB/2004/6 du Secrétaire général, datée du 15 mars 2004, une présentation détaillée de la nouvelle structure de l'Office. Ses services de gestion et d'administration ont été intégrés à ceux de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui coordonnent également les activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'exécution du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les tâches assumées par l'Office des Nations Unies à Vienne au titre de ces trois entités relèvent du budget ordinaire, ainsi que le Comité l'a signalé dans son rapport sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies³.

³ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 (A/59/5), vol. I.

C. Questions financières

1. Vue générale de la situation financière

15. Le Comité a analysé la situation financière du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au 31 décembre 2003. On en trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux indicateurs financiers.

Tableau 1
Principaux indicateurs financiers

<i>Ratio</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>
Contributions non encaissées/total des actifs ^a	1,01	1,02
Liquidités/passifs ^b	1,29	1,18
Passifs éventuels/réserve opérationnelle ^c	0,81	0,71
Dépenses d'appui/recettes (fonds d'affectation générale) ^d	0,86	0,77
Dépenses d'administration et d'appui/total des dépenses ^e	0,25	0,26
Contributions (fonds d'affectation générale)/total des contributions volontaires	0,26	0,25

^a Un ratio faible est le signe d'une situation financière saine.

^b Un ratio élevé indique que l'organisation dispose de liquidités importantes qui permettraient d'amortir les dettes.

^c Un ratio inférieur à 1 indique que l'organisation dispose de réserves opérationnelles suffisantes pour couvrir les passifs éventuels.

^d Tient compte des dépenses du siège. Un ratio faible indique que des fonds non affectés à des fins déterminées peuvent financer des dépenses d'appui.

^e Un ratio faible dénote une organisation souple donnant la plus large place aux activités de fond du programme.

^f Cet indicateur correspond au rapport des contributions à des fins non déterminées au total des contributions versées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

16. Le montant total des dépenses au titre de l'exercice biennal 2002-2003 s'est élevé à 137,9 millions de dollars, accusant ainsi une diminution de 6 % par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Ce chiffre n'inclut pas les dépenses au titre du budget ordinaire (18 millions de dollars, soit une augmentation de 25 %).

17. La baisse du montant total des dépenses s'explique essentiellement par une réduction de 7 % des dépenses au titre des activités de fond exécutées, qui sont passées de 110,2 millions de dollars pour l'exercice antérieur à 102,3 millions de dollars, les dépenses d'appui n'ayant enregistré qu'une baisse de 0,6 %, passant de 33,2 millions à 33 millions de dollars. Le ratio des dépenses d'appui aux dépenses totales a donc marqué une légère augmentation, passant de 25 à 26 %.

18. En revanche, les contributions volontaires au Fonds, tant les contributions à des fins non déterminées que les contributions à des fins spéciales, se sont nettement accrues, passant de 91,9 millions à 112,4 millions de dollars. La hausse de 19 % des contributions à des fins non déterminées (de 24 millions à 28,6 millions de dollars), conjuguée à la réduction des activités de fond qu'elles financent, ont permis de ramener le solde des fonds d'affectation générale à un niveau plus acceptable (11 millions de dollars).

19. Le total des actifs, soit 82,8 millions de dollars, permettrait de couvrir un passif de 7,7 millions de dollars, ainsi que l'indiquent les notes relatives aux états financiers. Toutefois, les informations relatives au passif ne sont pas complètes, comme on le verra à la section C.5 ci-dessous.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

20. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers vérifiés étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était généralement le cas, hormis les points signalés dans le présent rapport, au sujet du paragraphe 40 des Normes, en ce qui concerne les engagements (voir par. 42 ci-après) et du paragraphe 46 des Normes en ce qui concerne la compensation d'engagements non réglés par des créances, constatée dans l'un des bureaux extérieurs (voir par. 45 ci-après).

3. Présentation et teneur des états financiers

21. Dans sa résolution 55/220 A du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à étudier, en liaison avec le Comité des commissaires aux comptes, quelle information financière il conviendrait de présenter dans les états financiers et les tableaux connexes et laquelle devrait figurer dans les annexes. Le Comité a procédé à un examen préliminaire de la présentation générale des états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 et des informations qui y figurent.

22. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a tenu compte des recommandations du Comité concernant les pénalités de retard (voir par. 31 à 35 ci-après) et l'incidence du changement du principe comptable applicable aux contributions. À propos de la constatation formulée au paragraphe 35 ci-après, l'Office n'a apporté aucune modification aux états financiers et aux notes.

Changement du principe comptable appliqué aux contributions volontaires

23. Au cours de l'exercice biennal, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est revenu à la méthode de la comptabilité de caisse pour la comptabilisation des recettes au titre des contributions volontaires. Cette méthode a été appliquée de façon satisfaisante aux activités et opérations postérieures à la date du changement, mais aucun ajustement se rapportant aux exercices antérieurs n'a été apporté au solde d'ouverture. Le montant des recettes au titre de l'exercice biennal 2000-2001 a été retraité et n'est mentionné que pour information dans la note 3 relative aux états financiers. Conformément au paragraphe 19 des Normes comptables du système des Nations Unies, les changements et les montants correspondants ont fait l'objet d'une note distincte, ainsi que l'avait suggéré le Comité, afin de mettre en évidence leurs incidences sur les états I et II.

Contributions en nature

24. À la suite d'un contrôle intermédiaire effectué en 2003 par le Comité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a décidé d'ajouter à ses états financiers, à partir de l'exercice biennal 2004-2005, une note indiquant la valeur des contributions en nature reçues.

4. Solde des fonds d'affectation générale

25. Le coût des services d'administration et d'appui est imputé sur le fonds d'affectation générale, dont les recettes proviennent des contributions volontaires à des fins non déterminées, des recettes au titre des dépenses d'appui (par application d'un pourcentage fixe) et des intérêts créditeurs.

26. L'Office consent parfois des avances sur le fonds d'affectation générale pour permettre à des projets de démarrer sans attendre le versement des contributions qui leur sont réservées. Des montants importants ont été ainsi prélevés pour le préfinancement de projets. En raison de ces prélèvements, ainsi que d'une forte diminution des contributions non réservées, le solde du fonds d'affectation générale n'était plus que de 8,5 millions de dollars au 31 décembre 2002.

27. Au 31 décembre 2003, le solde du fonds d'affectation générale avait légèrement augmenté, pour atteindre 11 millions de dollars, essentiellement par suite de la réduction des dépenses de programmes et de l'augmentation des contributions non réservées.

Tableau 2

Fonds d'affectation générale : dépenses de 2000-2001 et 2002-2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000-2001	2002-2003
Dépenses au titre du programme	16,0	4,8
Budget d'appui ^a	33,2	32,9

^a Pour faciliter la comparaison entre l'appareil administratif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses activités de fond, les chiffres ne comprennent pas les montants versés aux agents d'exécution au titre des dépenses d'appui; ces derniers sont toutefois indiqués plus haut, au tableau 1.

28. En 2002-2003, le ratio des dépenses d'appui au montant total des dépenses, compte non tenu des montants versés aux agents d'exécution au titre des dépenses d'appui, a augmenté légèrement, passant à 24 % contre 23 % en 2000-2001. La restructuration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'a pas mené aux économies escomptées pour l'exercice 2002-2003.

29. Depuis une vérification intérimaire des comptes effectuée en 2003, l'Office établit un rapport mensuel sur les fonds d'affectation générale. En juin 2004, il a entrepris d'informatiser cette tâche.

5. Notification tardive de dépenses

30. À la suite de la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégrée, en janvier 2004, le PNUD a imputé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des dépenses de bureaux extérieurs se rapportant à des exercices antérieurs, d'un montant total de 2,2 millions de dollars, et a facturé l'Office en conséquence. Celui-ci a accepté de régler un montant de 585 453 dollars. Après avoir analysé minutieusement les dépenses en question, il se proposait de ne pas régler le solde, essentiellement parce que ces dépenses concernaient des projets achevés pour lesquels les fonds étaient épuisés.

31. Comme l'indique la note 10 relative aux états financiers, le PNUD, malgré les rapports financiers certifiés qu'il avait précédemment envoyés, a imputé rétroactivement aux comptes des projets et du budget d'appui un montant de 976 363 dollars pour des dépenses non comptabilisées antérieurement et demandé en outre le paiement de 669 104 dollars correspondant à des avances consenties à des gouvernements, au titre des dépenses de fonctionnement, ce qui représente au total 1 645 467 dollars.

32. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a indiqué qu'à titre conservatoire, compte tenu du caractère inhabituel de la notification de ces charges et de l'insuffisance des justifications fournies par le PNUD, et comme il n'arrivait pas à déterminer l'exercice financier auquel le montant de 976 363 dollars se rapportait, il a finalement inscrit un montant de 1 645 467 dollars à la rubrique « Charges extraordinaires ». De ce fait, les dépenses indiquées pour l'exercice 2002-2003 sont sous-évaluées car elles devraient inclure une part indéterminée de ces charges, qui sont en partie imputables à cet exercice. Toutefois, le Comité constate qu'il n'y a pas d'incidence sur les réserves au 31 décembre 2003. L'Office se proposait de mettre en place, en 2004, un système amélioré de communication de l'information financière des bureaux extérieurs vers le siège, qui faciliterait le suivi des dépenses au titre des projets, y compris les engagements non réglés. Il comptait par ailleurs s'occuper activement de la question des charges qui lui étaient imputées, à tort selon lui, par le PNUD.

33. Le Comité est d'avis qu'un contrôle adéquat des fonds alloués aux projets aurait permis depuis longtemps de mettre en évidence des dépenses non déclarées totalisant 976 363 dollars. Il constate également qu'il n'existe aucune définition des « charges extraordinaires » dans les Normes comptables du système des Nations Unies et que les dépenses mentionnées plus haut ne répondent pas à la définition que donne la norme comptable internationale 8.

34. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, de montrer plus de rigueur dans le contrôle des dépenses de programme administrées par les bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne les engagements, afin d'éviter les dépenses imprévues et leur notification tardive, et de mettre en place de nouvelles modalités pour la tenue du grand livre en 2004.

35. Le PNUD a dispensé, pour des budgets d'appui et des budgets de projets, des services de comptabilité et d'information financière d'une valeur de 73,8 millions de dollars (soit 53 % des dépenses totales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). Le Comité constate avec préoccupation que la mise en place, en 2004, du nouveau progiciel de gestion intégrée du PNUD a mis en évidence des insuffisances en matière de contrôle et, en particulier, l'absence de tout mécanisme de contrôle interne homologué par une autorité indépendante. Si ce problème devait avoir des conséquences sur les opérations du PNUD, il pourrait y avoir des retombées sur celles de l'Office.

36. Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime surveille attentivement l'exécution de ses opérations avec le PNUD, afin de déceler en temps voulu tout problème résultant de l'utilisation du nouveau progiciel de gestion intégrée du PNUD et de remédier sans délai à la situation.

6. Nouvelle répartition des dépenses

37. À partir de l'exercice biennal 2002-2003, « le budget-programme est divisé en un programme de base et un programme de coopération technique. Le premier comprend les activités qui ont été décidées par les organes directeurs et qui sont de caractère permanent... Les postes correspondant à des tâches essentiellement fonctionnelles ont été transférés du budget d'appui au budget-programme »⁴. Quatorze postes précédemment imputés au budget d'appui de l'exercice biennal, qui couvre aussi bien l'appui aux programmes que la gestion et l'administration, conformément à l'alinéa e) de la règle de gestion financière 2.2 du Fonds du PNUCID, ont été transférés au budget-programme.

38. Lorsqu'il a examiné le budget final pour l'exercice biennal 2002-2003, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé « de justifier de façon adéquate, à l'avenir, tout transfert de postes du budget d'appui au budget du programme de base⁵ ». Lors de l'examen du budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003, il a également mis en garde « contre la répartition arbitraire des dépenses entre dépenses de programme et dépenses d'appui, qui risque de gonfler les premières tout en permettant de maintenir à un niveau artificiellement bas les dépenses d'administration et de gestion et l'appui aux programmes⁶ ».

39. En conséquence, le Comité a examiné la définition d'emploi et le budget-temps des 14 postes en question pour s'assurer du bien-fondé de leur transfert et du transfert correspondant de 1,8 million de dollars du budget d'appui au budget des programmes au titre des dépenses de personnel, pour l'exercice 2002-2003.

40. Le Comité a constaté que, sur les 14 postes transférés, six postes, dont le coût brut annuel s'élève au total à 738 900 dollars, n'avaient aucun lien direct avec des programmes et devaient donc être inscrits au budget d'appui. À l'issue du contrôle effectué par le Comité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a décidé d'inscrire deux postes au budget d'appui et de fournir toutes les justifications requises concernant l'inscription des autres postes au budget du programme de base. Il continuait à penser que le Groupe de la sensibilisation et de l'évaluation relevait plutôt du programme de base; le Comité, néanmoins, estime que cette position n'est pas compatible avec la règle de gestion financière 2.2.

41. Le Comité recommande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de répartir tous les postes de façon appropriée entre le budget-programme de base et le budget d'appui et de fournir les justifications nécessaires concernant l'inscription des dépenses à l'un ou l'autre budget.

7. Engagements non comptabilisés

42. Le PNUD fournit des services d'appui administratif et financier pour les budgets et projets administrés par les bureaux extérieurs. Les représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans les bureaux extérieurs sont des agents certificateurs tandis que les représentants du PNUD sont des agents

⁴ E/CN.7/2003/20, « Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 », par. 122.

⁵ E/CN.7/2003/21, « Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005, rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires », par. 13.

⁶ E/CN.7/2001/18, par. 19.

ordonnateurs. Dans son rapport sur l'exercice biennal 2000-2001², le Comité a de nouveau formulé une observation sur les états financiers de l'Office, car les engagements non réglés des bureaux extérieurs n'avaient été ni signalés ni comptabilisés de manière appropriée. Aucun système d'information comptable n'avait été mis en place dans les bureaux extérieurs.

43. L'Office avait inclus cette question dans un projet d'accord de collaboration avec le PNUD qui devait être signé en 2002. En avril 2004, sa mise au point n'était toujours pas achevée. Le Comité avait recommandé à l'Office de mettre au point des procédures pour le traitement et le contrôle des engagements conformément au paragraphe 4 iii) des Normes comptables du système des Nations Unies, de finaliser avec le PNUD un accord de collaboration actualisé en vue de garantir l'établissement régulier de rapports fiables sur tous les engagements, et de mettre fin sans délai à la pratique actuelle qui consiste à ne comptabiliser les coûts que lorsque les paiements sont effectués⁷. L'Office et le PNUD n'ont pu parvenir à un accord au cours de l'exercice biennal 2002-2003 au sujet de la comptabilisation des engagements contractés par les bureaux extérieurs.

44. À l'issue d'un nouveau contrôle effectué par le Comité, et n'ayant pu parvenir à un accord avec le PNUD sur la question des engagements non réglés, l'Office a donné pour instruction à ses bureaux extérieurs, en mars 2004, de procéder à une évaluation des passifs non déclarés. À la suite de ce travail, les bureaux extérieurs ont signalé des engagements non comptabilisés représentant 100 654 dollars en ce qui concerne les dépenses imputables au budget d'appui et 661 110 dollars pour les dépenses imputables aux budgets des projets, soit au total 761 764 dollars. Bien que toute information demandée concernant les engagements non comptabilisés ait été reçue, la plupart des bureaux extérieurs ont communiqué les chiffres sans aucune autre précision, mettant ainsi l'Office dans l'impossibilité de les valider ou de les expliquer. Il n'y a donc aucune certitude que ces montants, comme indiqué au paragraphe 47 de la note 15 relative aux états financiers, soient corrects.

45. Le Comité a demandé, et obtenu, des pièces relatives à un échantillon d'engagements contractés par les bureaux extérieurs et non réglés. En outre, il a constaté que l'un des bureaux extérieurs avait porté des engagements non réglés en déduction des créances, contrairement aux dispositions du paragraphe 46 des Normes comptables du système des Nations Unies.

46. Le Comité estime que les engagements signalés dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal 2002-2003 sont inexacts et présentent par rapport aux chiffres réels un écart qui n'a pas été déterminé avec précision, mais qui n'est pas suffisamment important pour que le Comité émette une réserve.

47. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait revoir ses procédures afin de comptabiliser correctement les engagements et, par conséquent, appliquer la méthode de comptabilité en droits constatés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, à la règle de gestion financière 15.6 du PNUCID et aux principes comptables énoncés dans la note 2 relative aux états financiers.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 51 et rectificatif* (A/57/5/Add.9 et Corr.1), chap. II, par. 37.

8. Comptes bancaires

Contrôle des comptes bancaires des bureaux extérieurs

48. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fermé son bureau de liaison de Bruxelles à la fin de 2001. Les fonds provenant de la vente du matériel de bureau ont été déposés sur un compte bancaire ouvert au nom du bureau de liaison et inconnu du siège. Le bureau de liaison a viré sur le compte du PNUD une somme de 9 925 dollars à porter au crédit de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce n'est que lorsque le PNUD a communiqué des pièces justificatives relatives à ce crédit et à la liquidation du bureau de liaison que l'Office a appris l'existence du compte bancaire ouvert en Belgique depuis 1999.

49. Aucun document d'appui ne permet d'établir le prix de vente réel du matériel de bureau (acheté pour un montant total de 76 606 dollars). L'Office n'était pas en mesure de confirmer si le montant du virement représentait le produit réel de la vente du matériel du bureau de liaison. Il ne s'est enquis auprès de la banque de la date d'ouverture du compte, de l'identité de la personne qui en a fait la demande et des détails des opérations qu'au moment de la vérification des comptes par le Comité.

50. Le Comité a signalé dans son rapport précédent le cas du compte bancaire ouvert au Brésil, mentionné dans les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001 à la demande du Comité. L'Office a souligné qu'il avait, par la suite, comme suite à ses demandes, reçu à plusieurs reprises des assurances des représentants des bureaux extérieurs selon lesquels aucun compte bancaire local n'avait été ouvert par eux. Après ce deuxième cas de compte bancaire non déclaré, il y a lieu de conclure que le contrôle des comptes bancaires des bureaux extérieurs laisse toujours à désirer, ce qui accroît le risque de fraude et de détournement des fonds de l'Office.

51. Le Comité a noté dans son rapport sur l'exercice biennal 2000-2001 que l'Office s'était borné à s'assurer que le Trésorier de l'Organisation des Nations Unies n'avait autorisé l'ouverture d'aucun autre compte similaire, ce qu'exigent les procédures établies⁸. L'Office, en négligeant d'enquêter directement sur la situation dans tous les bureaux extérieurs, n'a pas fait preuve de la diligence voulue, ce qu'a confirmé le second incident.

52. Le Comité constate avec préoccupation les défaillances de l'Office en matière de contrôle interne dans ces deux cas d'utilisation non autorisée et non déclarée de comptes bancaires par des bureaux extérieurs.

53. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, : a) de prendre les mesures qui s'imposent en vue de recenser et de fermer les comptes bancaires non autorisés; b) de rappeler à tous les fonctionnaires concernés les règles de gestion des comptes bancaires; c) de communiquer au PNUD une liste des comptes bancaires dûment autorisés par le Trésorier de l'Organisation des Nations Unies.

⁸ Ibid., par. 47.

Changement de comptes bancaires

54. Au début de 2002, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fermé son principal compte bancaire pour des raisons de sécurité et en a ouvert un nouveau. Il a dûment demandé le virement des soldes de son ancien compte sur le nouveau.

55. Le relevé de l'ancien compte bancaire de New York de mars 2002, imprimé à partir du site Web de la banque, indiquait, au 28 février 2002 (alors que le compte était censé avoir été fermé le 11 février 2002), deux montants portés en crédit (480 000 dollars et 280 000 dollars) et un solde de 760 000 dollars. Le relevé sur papier délivré par la banque indiquait pour la même date un solde de clôture nul. Plus de six mois plus tard, le 18 septembre 2002, la banque a viré 760 000 dollars sur le nouveau compte. Le Comité ne disposait d'aucun élément lui permettant de procéder à une vérification et ni l'Office, ni la banque n'ont été en mesure d'expliquer le retard de six mois, ni les raisons pour lesquelles l'ancien compte n'avait pas été fermé.

56. En avril 2004, le Comité a demandé pourquoi cette anomalie n'avait pas été détectée plus tôt; l'Office a expliqué que la réconciliation bancaire était faite sur la base des relevés sur papier. La banque a confirmé que seul le relevé sur papier avait valeur légale. À la date de l'achèvement des opérations de contrôle, la banque n'avait toujours pas fourni d'explications, ni payé à l'Office les intérêts sur le solde qu'elle avait conservé, contre toutes les règles, pendant plus de six mois.

57. La Trésorerie de l'Office des Nations Unies à Vienne n'a pas demandé de déclaration officielle de clôture de chaque compte bancaire ainsi qu'elle le fait à la fin de l'année dans le cadre du rapprochement des comptes bancaires, conformément à la règle de gestion financière 104.11 de l'Organisation des Nations Unies.

58. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, : a) de poursuivre son enquête concernant le solde de 760 000 dollars dont toute trace avait disparu pendant six mois en 2002, en vue d'éviter qu'un le même problème se reproduise lors d'un virement entre deux comptes; et b) de demander à la banque le paiement des intérêts composés pour cette période.

9. Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

59. Le passif éventuel au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élève à 9,8 millions de dollars au 31 décembre 2003, ainsi qu'il est indiqué au deuxième paragraphe de la note 17 relative aux états financiers.

Tableau 3
**Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service
ou après le départ à la retraite**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000-2001	2002-2003
Assurance maladie après la cessation de service ^a		1,3
Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ^b	8,5	8,5
Total	8,5	9,8

^a Charge nette.

^b N'inclut pas les indemnités de rapatriement, d'un montant de 1,1 million de dollars, pour lesquelles des crédits sont déjà prévus (voir note 16 relative aux états financiers).

60. Les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service. Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à Vienne optent pour un régime d'assurance-groupe maladie ou pour le programme de sécurité sociale autrichien. La contribution mensuelle est calculée chaque année et déduite de la pension mensuelle, 25 % étant à la charge du bénéficiaire et 75 à celle de l'employeur. Les dépenses correspondantes, qui sont inscrites au budget d'appui, ou au budget des projets pour le personnel des projets, sont comptabilisées en tant que dépenses de l'année en cours à la cessation de service des fonctionnaires.

61. Le paragraphe 57 des Normes comptables du système des Nations Unies dispose que l'information requise sera donnée dans les notes relatives aux états financiers, en chiffrant si possible le montant des charges à prévoir et en indiquant les bases de l'évaluation. Pour ce qui est des prestations dues après la cessation de service au titre de l'assurance maladie, le montant des charges à prévoir doit normalement être établi au moyen d'une évaluation actuarielle. Au paragraphe 19 de son rapport relatif à l'exercice biennal 2000-2001², le Comité a noté que le PNUCID n'avait pas encore observé l'ensemble des Normes comptables du système des Nations Unies en ce qui concernait les prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et qu'aucune provision couvrant les charges à payer n'avait été constituée.

62. Pour l'exercice 2002-2003, les montants indiqués à la note 17 relative aux états financiers ne correspondent qu'aux charges nettes. L'Office : a) n'a pas calculé le montant brut des charges à payer, c'est-à-dire le montant total des futures prestations des fonctionnaires en activité et des fonctionnaires retraités; b) n'a pas déduit de ce montant les contributions des retraités pour déterminer les charges nettes à payer; et c) n'a pas évalué ces charges à un taux actualisé parce qu'aucune évaluation actuarielle n'a été faite.

63. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, de réexaminer, en concertation avec les administrations de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies, le mécanisme de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

10. Matériel durable

64. Au 31 décembre 2003, la valeur du matériel durable s'élevait à 14,4 millions de dollars, contre 4,8 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal précédent. Cette hausse importante de la valeur d'inventaire s'explique par le fait que des données sont désormais indiquées concernant les stocks des projets opérationnels, comme l'a recommandé le Comité au cours d'une vérification intérimaire des comptes en septembre 2003. La note 19 relative aux états financiers, qui a trait aux biens durables, est conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies; toutefois, au paragraphe 49, celles-ci disposent également que, si possible, et dans la mesure requise par les politiques financières des organisations, les acquisitions et les cessions faites au cours d'un exercice budgétaire devraient aussi être signalées.

65. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, de signaler si possible les acquisitions et cessions de matériel durable dans les états financiers pour l'exercice biennal 2004-2005.

11. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

66. L'Administration a donné au Comité des précisions sur le montant de 665 502 dollars représentant des pertes de numéraire et autres biens durables (à l'exclusion des articles d'une valeur inférieure à 1 500 dollars) inscrit au compte des profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Ce montant a été calculé sur la base des coûts d'acquisition, en application de la règle de gestion financière 106.9. Un montant de 3 227 dollars était imputable à des vols et pertes, un montant de 19 076 dollars à des biens endommagés ou détruits et un montant de 213 617 dollars à l'usure normale. L'Office n'a pas donné d'explications concernant la passation par profits et pertes du montant restant, soit 429 582 dollars (64,6 % du total).

12. Versements à titre gracieux

67. L'Office a informé le Comité qu'il n'y avait eu aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

D. Questions de gestion

1. Exécution du programme

Calcul du taux d'exécution du budget

68. Les dépenses au titre du programme pour l'exercice biennal 2002-2003 se sont élevées à 102,3 millions de dollars. Le Directeur exécutif, dans la partie de son rapport consacrée à l'exécution du budget, indique un taux d'exécution du budget plutôt satisfaisant, soit 96 %.

69. Ce taux est toutefois calculé en se fondant sur les chiffres du budget final révisé tardivement en fin d'exercice. Une comparaison avec les montants prévus dans le budget initial ou le budget révisé aboutirait à d'autres résultats et amènerait à tirer des conclusions différentes. Le taux d'exécution du budget-programme serait en effet inférieur, puisqu'il s'établirait à 78,6 % (sur la base du budget initial) ou 77,5 % (sur la base du budget révisé), ce qui est comparable au taux d'exécution de

l'exercice biennal précédent. Par contre, le budget d'appui a été exécuté de façon satisfaisante, à raison de 93,2 % (sur la base du budget initial), ou fait apparaître un excédent de dépenses (sur la base du budget révisé), avec un taux de 101,8 %.

70. Ces chiffres illustrent les difficultés auxquelles continue de se heurter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour exécuter son budget de façon appropriée en ce qui concerne les dépenses de programme et pour maîtriser les dépenses d'appui.

71. L'Office a expliqué que le budget-programme était un plan financier de caractère indicatif, qui permettait de faire des prévisions concernant les priorités du programme, sous réserve de modifications imprévues liées au financement (contributions volontaires liées), à des changements de caractère politique et à des problèmes d'exécution. Le budget-programme prévoit des taux d'exécution moyens de 80 %, et des taux de 100 % pour les dépenses d'appui. L'Office a également expliqué que le budget d'appui, en revanche, était un cadre contraignant et que l'excédent de dépenses dans ce domaine était lié à l'augmentation des traitements approuvée par l'Assemblée générale. L'Office considérait que, dans l'ensemble, la gestion des dépenses était satisfaisante, mais il a reconnu qu'il était encore possible de l'améliorer.

72. Le Comité recommande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de poursuivre ses efforts pour élaborer son budget-programme sur la base d'évaluations réalistes des produits pouvant être exécutés et des ressources mises à sa disposition.

Projets en cours

73. Les risques financiers liés au financement des projets en cours ont été sensiblement réduits au cours de l'exercice biennal. Au 20 avril 2004, les prévisions budgétaires pour les projets en cours – c'est-à-dire ceux pour lesquels des crédits ont été alloués pour l'année en cours et ceux dont les comptes n'ont pas été clôturés – s'élevaient au total à 372 610 057 dollars. En avril 2004, le taux de financement, non compris les avances à des fins non déterminées, a atteint 87 %, contre 76 % en janvier 2002.

74. Les projets pluriannuels intégralement financés ont représenté 40 % du total, les 60 % restants n'étant que partiellement financés. Le déficit de financement pour tous les projets en cours s'est élevé à 36,6 millions de dollars. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a indiqué que ce déficit concernait des budgets d'années à venir. En cas de déficit de financement, le risque existe que des projets ne puissent être achevés alors qu'une partie des fonds pourrait avoir été déjà utilisée.

75. La plupart des vérifications effectuées par le Comité dans les bureaux extérieurs ont mis en lumière l'insuffisance des méthodes de programmation budgétaire utilisées et l'absence cruciale de mécanismes de suivi des projets. Dans ces domaines, les bureaux extérieurs s'en remettent généralement à leurs partenaires d'exécution.

76. L'Office a confirmé qu'il n'était pas possible actuellement de faire coïncider avec précision la programmation et les rentrées de fonds sur une base annuelle. En effet, les contributions versées sont rapprochées des annonces de contributions année par année afin de déterminer le montant des contributions annoncées qui

n'ont pas encore été versées, mais les sommes versées ne sont pas affectées aux projets pendant l'année au cours de laquelle elles sont effectivement reçues. Il est donc impossible de faire coïncider exactement sur une base annuelle, projet par projet, les entrées (contributions versées) et les sorties (dépenses effectives ou budgétisées).

77. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, de faire coïncider la programmation de ses projets et le recouvrement des fonds correspondants, afin de permettre un contrôle adéquat des ressources et des produits sur une base annuelle.

78. En avril 2004, 10 % du portefeuille total de projets (372,6 millions de dollars) restaient à financer, mais ce déficit de financement concernait les années 2005 et 2006.

79. Pour tous les programmes lancés depuis 2000, qu'ils soient entièrement financés ou non financés, le montant des dépenses autorisées a dépassé d'environ 9,2 millions de dollars celui des fonds recueillis, ce qui correspond au solde négatif pour les projets financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale indiqué dans la note 18 des états financiers. Au paragraphe 52 de son rapport pour l'exercice 2000-2001², le Comité a recommandé que l'Office prenne des mesures drastiques afin de ramener à un niveau maîtrisable le taux de projets non financés.

80. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu : a) de revoir son portefeuille de projets pour mettre fin à ceux qui sont les plus anciens et dont les perspectives de financement sont médiocres; et b) d'établir, en collaboration avec les bureaux extérieurs, des procédures applicables à tous les projets auxquels il est mis fin.

81. Les retards affectant le lancement de projets n'ont pas été dûment signalés par les bureaux extérieurs, mais l'Office n'a pas non plus surveillé de près les retards. Le Comité estime que la durée d'un projet ne devrait jamais dépasser une période de temps raisonnable, dans le cadre de la planification à moyen terme. L'Office a reconnu qu'il fallait renforcer les procédures applicables à la clôture des projets et suivre l'exécution de plus près pour éviter les retards lorsque faire se peut.

82. L'Office a confirmé qu'il avait pour principe de lancer les projets lorsque des annonces de contributions portant sur l'ensemble du budget approuvé avaient été faites pour 50 % au moins du financement et que l'on pouvait raisonnablement compter sur un financement de 100 %. En outre, il comptait recevoir d'ici le dernier trimestre de l'année 100 % des fonds correspondant aux allocations de crédit de l'année 2004. Quant aux nouvelles allocations de crédit de l'année 2004 et aux allocations initiales pour 2005, elles ne seraient attribuées qu'à condition que la totalité des fonds nécessaires aient été reçus.

Conséquences de l'insuffisance ou de l'allocation tardive de fonds dans les bureaux extérieurs

83. Le Comité a constaté dans des bureaux extérieurs plusieurs exemples d'« arrangements » budgétaires en rapport avec des retards dans la gestion des fonds (absence de financement ou retards entre deux phases d'un projet).

84. Par exemple, l'Office a imputé le coût des services d'un responsable de programme sur le budget d'un projet dont il ne s'occupait pas, pour pouvoir le

retenir à son service. Un autre bureau extérieur a « réparti » le coût de la rémunération de fonctionnaires en l'imputant sur d'autres allocations de crédit pour assurer la continuité du projet jusqu'à l'attribution d'une nouvelle allocation. Dans ce cas particulier, l'Office a engagé des fonds sans avoir l'allocation de crédit appropriée. Dans un autre cas, le rapport d'évaluation d'un projet indiquait des produits positifs alors que les éléments « formation » et « matériel » envisagés dans le descriptif, et non exécutés faute de crédits, ont été financés et exécutés par d'autres moyens.

85. Dans un autre cas, le descriptif d'un projet, qui constitue la base contractuelle des contributions des donateurs, n'avait jamais été actualisé à la suite d'une modification en baisse des produits attendus. S'agissant d'un autre projet, l'insuffisance des fonds a amené à réduire la plupart des lignes budgétaires et à modifier la répartition des fonds (les dépenses de personnel et frais de voyage passant de 7 % à 33 % de l'ensemble du budget).

86. Ces exemples d'arrangements auxquels les bureaux extérieurs ont recours pour assurer la continuité de l'exécution des projets en cours confirme la nécessité d'évaluer à l'avance le financement et les fonds effectivement disponibles pour l'ensemble de chaque projet et non pour des périodes financières et comptables déterminées.

2. Dépenses au titre des programmes

87. En 2002-2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a exécuté 30 % de son budget-programme, soit 31,7 millions de dollars, par l'intermédiaire de gouvernements. Ces dépenses sont couramment appelées dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. Les projets ainsi exécutés par des gouvernements font l'objet de vérifications externes indépendantes annuelles, dans le but de donner à l'Office des assurances quant à l'utilisation appropriée des fonds.

Étendue des vérifications

88. Aux paragraphes 59 à 76 de son rapport sur l'exercice biennal 2000-2001², le Comité a recommandé d'apporter des améliorations en ce qui concerne l'étendue et la qualité des rapports de vérification, le respect des dates de présentation de ces rapports, le suivi des opinions assorties de réserves et l'application des recommandations des vérificateurs.

89. Au 31 décembre 2003, l'Office avait accru l'étendue des vérifications locales des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. Le Comité avait noté dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 1998-1999 que l'étendue des vérifications des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale était insuffisante (des dépenses d'un montant de 14,2 millions de dollars, sur un total de 18,3 millions de dollars engagés par l'intermédiaire du PNUD au titre de l'exécution nationale, n'avaient pas fait l'objet de rapports de vérification à la date d'établissement des états). Le montant des dépenses de l'exercice 2000-2001 pour lesquelles des rapports de vérification avaient été soumis représentait au total 33 096 587 dollars sur un total de 33 421 060 dollars (soit une couverture de 99,03 %) au 30 avril 2004. Un certain nombre de rapports de vérification n'avaient toujours pas été soumis pour des dépenses engagées en 2000-2001. L'Office estimait

qu'il n'était plus utile de les exiger. Le Comité estime pour sa part que ces rapports doivent obligatoirement être soumis, quel que soit le retard.

90. Le Comité recommande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire le nécessaire concernant tous les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale qui n'avaient pas été reçus pour les exercices biennaux écoulés.

91. Le Comité a recommandé, aux paragraphes 69, 74 et 76 de son précédent rapport², que soient établies des directives standard en collaboration avec le PNUD pour la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, en veillant à harmoniser l'étendue des vérifications et le mode de présentation des rapports de vérification; il a également recommandé d'examiner les raisons qui avaient motivé les réserves émises par les vérificateurs locaux afin de mesurer leur incidence financière exacte et de prendre les mesures qui s'imposent avec les partenaires chargés de l'exécution; enfin, il convenait de demander aux bureaux extérieurs et au PNUD de veiller particulièrement au respect de la date limite annuelle pour la soumission des rapports de vérification. Le PNUD, auquel cette recommandation avait aussi été adressée par le Comité, a modifié en conséquence son manuel sur l'exécution nationale.

92. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau est parvenu à assurer un taux élevé de couverture pour la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. La date limite (15 mars 2004) fixée pour la présentation des lettres de certification n'a pas été respectée, mais au 14 mai 2004, le taux de couverture avait atteint 98 % du montant des dépenses, comme indiqué au tableau 4 ci-après.

Tableau 4

Exécution nationale de projets et exécution par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales : dépenses vérifiées et résultats des vérifications pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	2002			2003			2002-2003
	Dépenses engagées au titre de l'exécution nationale	Organisations intergouvernementales et ONG	Total	Dépenses engagées au titre de l'exécution nationale	Organisations intergouvernementales et ONG	Total	Total général
A. Montant des dépenses	14 348 713	1 085 652	15 434 365	15 560 050	743 192	16 303 242	31 737 607
B. Dépenses vérifiées	14 250 587	1 006 674	15 257 261	15 071 602	713 288	15 784 890	31 042 151
1. Refus d'exprimer une opinion	263 089	—	263 089	272 784	—	272 784	535 873
2. Opinion assortie de réserves	9 236 167	685 856	9 922 023	1 266 411	—	1 266 411	11 188 434
3. Pas de réserves	4 751 331	197 012	5 072 149	13 532 407	713 288	14 245 695	19 317 844
Étendue de la vérification (B/A) (%)	99	93	99	97	96	97	98
Dépenses vérifiées n'ayant fait l'objet d'aucune réserve (B.3/B) (%)	33	32	33	90	100	90	62

Source : Comité des commissaires aux comptes.

93. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, 60 % seulement des dépenses au titre de projets exécutés par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et 62 % des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale ont fait l'objet, à l'issue des vérifications, d'une opinion non assortie de réserves.

94. Pour un projet d'un montant total de 8,9 millions de dollars, les chiffres communiqués par le PNUD et par le gouvernement intéressé faisaient apparaître un écart d'environ 2,6 millions de dollars en 2002, ce qui a amené le vérificateur local à assortir son opinion d'une réserve. En 2003, le même vérificateur a noté que les chiffres de 2003 reflétaient un ajustement effectué la même année pour tenir compte de dépenses qui n'avaient pas été indiquées en 2002, ce qui s'est traduit par l'élimination de l'écart. Toutefois il n'était pas indiqué dans le rapport de vérification si les opérations de l'année précédente avaient été réexaminées et vérifiées en tenant compte de cette correction, ce qui n'offrait aucune garantie quant aux opérations effectivement vérifiées et à l'utilisation correcte des fonds.

95. Le Comité est préoccupé par l'ampleur des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale au sujet desquelles les vérificateurs locaux ont émis une opinion assortie de réserves, mais il note l'amélioration apportée en 2003 que fait apparaître le tableau 4.

96. Le Comité recommande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'exercer un contrôle plus étroit sur les projets relevant de l'exécution nationale et de renforcer les obligations imposées aux agents d'exécution.

Directives applicables à la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

97. En novembre 2003, l'Office a demandé aux bureaux extérieurs de veiller à ce que les directives applicables aux vérifications tiennent compte des procédures du PNUD relatives à l'exécution nationale, selon lesquelles les rapports de vérification doivent comporter un chapitre sur l'application des recommandations formulées lors de la vérification des comptes des années précédentes. L'Office a également demandé aux bureaux extérieurs de veiller tout particulièrement à l'harmonisation des directives applicables à la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, notamment pour ce qui est de l'étendue des vérifications ainsi que du mode de présentation et de la qualité des rapports de vérification. En outre, il a appelé l'attention des bureaux extérieurs sur la nécessité de soumettre des traductions en langue anglaise.

98. Le Comité a comparé les rapports de vérification qui étaient disponibles pour 2002 et 2003, mais n'a constaté aucun signe révélateur d'une modification des directives d'une période à l'autre. La prise en compte des directives du PNUD par l'ensemble des bureaux de l'Office concernant la teneur des rapports de vérification et la suite donnée aux recommandations des années précédentes laissent encore à désirer.

99. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, de mieux harmoniser, quant au fond et à la forme, les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

Suite donnée à des opinions antérieures assorties de réserves et mesures prises

100. Le 10 novembre 2003, une lettre a été envoyée à tous les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour leur demander des informations sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports de vérification antérieurs. En avril 2004, 19 rapports sur l'application des recommandations formulées les années précédentes avaient été reçus et 6 étaient en attente.

101. Dans de nombreux cas, les projets relevant de l'exécution nationale qui n'avaient pas été gérés de façon satisfaisante en 2002 continuaient à poser des problèmes en 2003. C'est ainsi que pour un projet, l'opinion des vérificateurs a été assortie de réserves et pour 2002 et pour 2003; dans un autre cas, les vérificateurs ont refusé d'émettre une opinion pour les deux années de l'exercice biennal; dans un autre cas encore, les vérificateurs ont émis une opinion assortie de réserves pour 2002 et ont refusé d'émettre une opinion pour 2003. D'autres opinions assorties de réserves pour l'année 2002 concernaient des projets auxquels il a été mis fin en 2003 ou pour lesquels des rapports de vérification n'avaient pas encore été soumis en mai 2004.

102. S'agissant des rapports de vérification assortis de réserves ou des refus d'émettre une opinion qui concernaient des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, l'Office n'avait ni fait le nécessaire pour recouvrer le montant des avances ni ajusté le montant des dépenses correspondantes communiqué par le PNUD. Il faut pour cela avoir l'assentiment des gouvernements concernés par l'intermédiaire du PNUD, qui certifie les rapports financiers considérés.

103. Compte tenu de la vérification effectuée par le Comité, l'Office comptait inclure des modalités appropriées dans le projet révisé de l'accord de collaboration qu'il s'efforçait depuis deux ans de conclure avec le PNUD, afin de faciliter le recouvrement des avances faites aux gouvernements. Dans les cas présumés de malversations, l'Office pourrait ainsi demander des comptes aux intéressés et, s'il y a lieu, les traduire en justice conformément à la législation nationale.

104. Le Comité encourage l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à donner suite aux rapports assortis de réserves ayant trait au détournement présumé de fonds en ce qui concerne les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

3. Instructions aux bureaux extérieurs en matière de gestion

105. Pour l'exercice 2002-2003, le Comité a relevé des insuffisances en matière de gestion financière dans quatre bureaux extérieurs (Brésil, Égypte, Ouzbékistan et Viet Nam). La sécurité laissait aussi à désirer dans plusieurs bureaux extérieurs où les avoirs (liquidités et biens durables) n'étaient pas conservés en lieu sûr. Dans la plupart des cas, les fonctionnaires de ces bureaux n'avaient pas été conseillés concernant l'application des règles ou modalités financières essentielles.

Tableau 5
**Carences fondamentales relevées dans les bureaux extérieurs
 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 lors de vérifications effectuées en 2002-2003**

	<i>Carences constatées en matière de sécurité (avoirs non tenus en lieu sûr)</i>	<i>Nombre de bureaux concernés</i>
Petite caisse	Aucun responsable n'a été officiellement désigné	3
	Pas de livre de caisse, pas d'écritures sur les opérations au jour le jour	2
	Aucun comptage inopiné de l'encaisse	4
Biens durables	Articles non étiquetés	2
	Aucun inventaire consolidé du matériel affecté au projet	4
	Aucun inventaire physique régulier et systématique	2

106. Le Comité est particulièrement préoccupé par les carences constatées concernant la gestion de la trésorerie et des comptes bancaires et recommande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'actualiser et de développer ses instructions en matière de gestion, par exemple en ce qui concerne la gestion de la trésorerie et des inventaires.

107. En avril 2004, le texte préliminaire de plusieurs instructions à ce sujet avait été élaboré et les instructions définitives devaient être publiées en juin 2004 au plus tard.

4. Rapports financiers des bureaux extérieurs

108. Les bureaux extérieurs utilisent des tableaux ou bases de données différents pour suivre les dépenses administratives et celles des projets. Le Comité a constaté qu'aucune méthode comptable normalisée n'était appliquée pour les dépenses d'appui et les dépenses des projets. Certains bureaux répartissent les dépenses afférentes aux locaux et le coût des services des chauffeurs et assistants financiers entre différents projets ou fonds, sur la base de coefficients fixés arbitrairement; d'autres imputent la totalité des coûts sur le budget des dépenses d'appui du bureau.

109. Les coûts afférents au personnel des projets ont dans certains cas été imputés sur le budget de projets auxquels les intéressés ne participaient pas.

110. Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui en est convenu, a) de normaliser les pratiques comptables des bureaux extérieurs; b) de rationaliser son dispositif de contrôle des dépenses d'appui et des dépenses au titre des projets; et c) d'inscrire les dépenses d'appui et les dépenses au titre du programme aux lignes budgétaires appropriées des états financiers.

5. Informatique et télématique

111. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé en mars 2001 son nouveau système de gestion de l'information, dénommé ProFi. La première phase de ce projet de grande ampleur visait à mettre en place une application fiable et adéquate en matière de comptabilité, incluant des rapports destinés aux donateurs

sur la situation financière et le financement des projets. La deuxième phase avait pour objectif d'informatiser la gestion des activités et les fonctions d'établissement des rapports. Aux paragraphes 83 et 84 de son précédent rapport², le Comité a constaté des incohérences au niveau des données entre le système qui existait alors et le système ProFi et a recommandé de ne pas remplacer l'ancien système avant qu'on ne soit parvenu à obtenir une concordance totale.

112. Lors de chaque vérification intérimaire effectuée pendant l'exercice 2002-2003, l'Office a été invité à déceler la source de ces incohérences et à prendre des mesures avant la clôture des comptes en décembre 2003, de façon à pouvoir évaluer la fiabilité du système. Il avait été décidé de procéder à un essai en clôturant les comptes au 30 juin 2003, mais cela n'a pas été fait. En outre, l'Office a indiqué à son organe directeur, la Commission des stupéfiants, dans son budget consolidé pour l'exercice 2004-2005, que le Comité des commissaires aux comptes avait approuvé les comptes du Fonds du PNUCID clôturés en décembre 2002⁹. L'Office a reconnu que cette affirmation n'était pas exacte et s'est déclaré désolé de cette erreur.

113. Étant donné que l'essai de clôture des comptes en juin 2003 n'a pas eu lieu, le Comité n'a pas été en mesure de vérifier la fiabilité de l'interface entre ProFi et les autres sources de données comptables. Les comptes ont été examinés en utilisant les chiffres du Système intégré de gestion et les informations financières communiquées par d'autres organismes, le PNUD par exemple. Une partie des avantages attendus de l'investissement qu'a représenté le système ProFi ne se sont donc pas concrétisés jusqu'à présent.

6. Gestion des ressources humaines

Politique de rotation du personnel

114. En 2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avait un effectif de 58 fonctionnaires affectés à des bureaux extérieurs. En 1995, il a élaboré une politique provisoire de rotation du personnel, fondée sur la nécessité d'accroître la mobilité des fonctionnaires. Les postes soumis à rotation ont été définis, en vue de réaffectations régulières. La durée normale des affectations a été fixée à quatre ans, ou trois ans pour les lieux d'affectation où les conditions de vie et de travail sont très difficiles, relevant des catégories D et E établies par la Commission de la fonction publique internationale. Pour assurer un certain équilibre, le nombre des affectations successives à des bureaux extérieurs ne devait pas dépasser trois, ou deux pour les lieux d'affectation « difficiles ». Cette politique n'a jamais été mise au point de façon définitive.

115. Le tableau 6 ci-après montre qu'à la fin de l'année 2002, plus d'un tiers des 21 représentants de l'Office dans des bureaux extérieurs s'y trouvaient depuis des périodes allant de 4 à 6,6 ans.

⁹ Voir E/CN.7/2003/20/Add.1, annexe XII, par. 2.

Tableau 6
Affectations de représentants dans les bureaux extérieurs
d'une durée minimale de quatre ans, au 31 décembre 2002

<i>Pays</i>	<i>Classement du lieu d'affectation</i>	<i>Date de la nomination du représentant</i>	<i>Durée de l'affectation (années)</i>
A	B	Juin 1996	6,6
B	B	Juin 1996	6,6
C	A	Septembre 1996	6,3
D	A	Mai 1997	5,7
E	B	Août 1997	5,4
F	C	Février 1998	4,9
G	A	Mars 1998	4,8
H	B	Janvier 1999	4,0

116. Le Comité a fait observer que cette situation présentait des inconvénients pour ce qui était de l'échange d'expérience entre le siège et les bureaux extérieurs dans le but d'améliorer la performance d'ensemble de l'Office. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont réexaminé la question en 2003 et appliqué la politique de rotation qui devait initialement être mise en œuvre en 1995, sous la forme d'une opération pilote comportant la rotation de sept fonctionnaires entre différents bureaux extérieurs, de cinq fonctionnaires du siège vers les bureaux extérieurs et de deux fonctionnaires de bureaux extérieurs vers le siège. En avril 2004, il était encore trop tôt pour évaluer l'impact qualitatif de cette opération.

7. Cas de fraude et de présomption de fraude

117. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'a été signalé. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se conforme aux directives du Bureau des services de contrôle interne sur la détection, la notification et le règlement des cas de fraude et lui demande conseil à cet égard.

118. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a élaboré un projet d'instruction sur les services de contrôle et l'obligation qu'ont tous les bureaux extérieurs de s'y conformer; cette instruction devait être publiée en mai 2004. Un fonctionnaire de l'Office des Nations Unies à Vienne et un fonctionnaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été chargés de veiller à l'application de bonnes pratiques de gestion et au respect des règles et règlements, des instructions relatives à la gestion et des directives.

E. Remerciements

119. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du concours et de l'assistance qu'il a prêtés aux vérificateurs au cours de leurs travaux.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2001^a**

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Budget et comptes	Par. 48	—	Par. 25	2	
Gestion et exécution des projets	Par. 23	Par. 52	—	2	Par. 77, 96 et 104
Engagements non réglés	—	Par. 37	—	1	Par. 42
Passif	—	—	Par. 20	1	Par. 19, 44 et 59
Informatique et télématique	—	Par. 84	—	1	Par. 111
Biens durables	Par. 54	—	—	1	Par. 64, 66 et 105
Dépenses engagées au titre de l'exécution nationale	—	Par. 69, 74 et 76	—	3	Par. 91
Structure d'appui	Par. 58	Par. 16 et 42	—	3	Par. 17, 25, 28, 35 à 41, 70 et 108
Total					
Nombre	4	8	2	14	
Pourcentage	29	57	14	100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 51* et rectificatif (A/57/5/Add.9 et Corr.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, numérotés de I à III, ainsi que les notes y afférentes qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, nous appelons l'attention sur l'absence de procédures permettant d'assurer la comptabilisation des obligations des bureaux extérieurs de façon exhaustive et sans retards.

Nous estimons que les opérations du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les autres aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 7 mai 2004

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui figurent ci-après, numérotés de I à III, ainsi que les notes et les tableaux y afférents, sont corrects, d'après nos documents officiels et les rapports certifiés reçus d'autres agents d'exécution.

Le Directeur exécutif de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria **Costa**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

Abréviations utilisées dans les états financiers

ACFR	Association of Casa Famiglia Rosetta
CAMH	Centre for Addiction and Mental Health
CCLEC	Caribbean Customs Law Enforcement Council
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICP	Centre des Nations Unies pour la prévention de la criminalité internationale (rattaché à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime depuis le 15 mars 2004, voir ST/SGB/2004/6)
CIJ	Centros de Integración Juvenil
DAES	Département des affaires économiques et sociales
ECSWPR	Centre européen de recherche en politique sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GILEAD	Gilead Church
IFND	International Federation of NGOs against Drug Abuse
NCA	Norwegian Church Aid
NGO-CONS	Consortium d'organisations non gouvernementales
OIPC/Interpol	Organisation internationale de la police criminelle
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROFA	Asociación Dominicana Pro-Bienestar de la Familia
UA	Union africaine

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle
WC	World Concern
WSB	Bureau mondial du scoutisme

État I

Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation générale : appui <i>a</i>	Fonds d'affectation générale : programme <i>b</i>	Fonds d'affectation spéciale : programme <i>b</i>	Total <i>d = (a+b+c)</i>	Total 2000-2001
Recettes						
Contributions volontaires (tableau 1)	2 f)	24 628 587	4 020 147	83 775 993	112 424 727	91 954 776
Contributions au titre de la participation aux coûts (tableau 1)		—	—	30 979 972	30 979 972	30 300 416
Recettes au titre des dépenses d'appui (tableau 3)	2 m)	7 221 700	—	—	7 221 700	7 206 999
Donations de sources publiques	5	—	—	2 479 857	2 479 857	1 303 867
Intérêts créditeurs	6	—	3 574 688	1 475 527	5 050 215	9 472 198
Recettes accessoires	7	1 130 064	—	—	1 130 064	19 416
Élimination/consolidation : recettes au titre des dépenses d'appui	2 m)	(7 221 700)	—	—	(7 221 700)	(7 206 999)
Total, recettes		25 758 651	7 594 835	118 711 349	152 064 835	133 050 673
Dépenses						
Budget-programme (tableau 2)		—	4 793 405	97 502 246	102 295 651	110 229 799
Dépenses d'appui aux programmes :						
Agents d'exécution (tableau 3)		—	32 363	2 620 440	2 652 803	3 557 493
PNUCID (tableau 3)		—	301 271	6 920 429	7 221 700	7 206 999
Budget biennal d'appui (tableau 4)		32 679 080	—	280 000	32 959 080	33 175 057
Élimination/consolidation : dépenses d'appui	2 m)	(6 920 429)	(301 271)	—	(7 221 700)	(7 206 999)
Total, dépenses		25 758 651	4 825 768	107 323 115	137 907 534	146 962 349
Excédents des recettes sur les dépenses		—	2 769 067	11 388 234	14 157 301	(13 911 676)
Autres variations des soldes des fonds :						
Économies sur les engagements de l'année précédente		—	610 502	73 662	684 164	754 552
Remboursements aux donateurs	2 n)	—	—	(2 808 670)	(2 808 670)	(347 129)
Ajustement sur l'exercice antérieur	3	—	(940 942)	—	(940 942)	—
Ajustements interfonds	8	—	176 260	(176 260)	—	—
Variation nette des provisions pour allocation	9	—	16 175	256 946	273 121	(346 369)
Charges extraordinaires	10	—	(1 496 880)	(148 587)	(1 645 467)	—
Variation nette des soldes des fonds		—	1 134 182	8 585 325	9 719 507	(13 850 622)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		—	9 834 961	43 586 459	53 421 420	67 272 042
Solde des fonds au 31 décembre 2003	11	—	10 969 143	52 171 784	63 140 927	53 421 420

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	Total	Total 2001
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	12	3 501 535	5 599 731	9 101 266	13 500 264
Placements	13	22 211 406	35 542 096	57 753 502	48 851 465
Comptes débiteurs :					
Contributions volontaires à recevoir	3	—	—	—	940 942
Intérêts courus		596 057	—	596 057	12 578
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	14	432 013	—	432 013	462 884
Autres actifs :					
Avances de fonctionnement aux agents d'exécution (tableau 5)		453 222	14 467 529	14 920 751	12 107 774
Total, actif		27 194 233	55 609 356	82 803 589	75 875 907
Passif					
Engagements non réglés	15	720 844	3 117 369	3 838 213	5 176 015
Comptes créditeurs :					
Montants dus au Fonds général de l'ONU		354 298	—	354 298	33 054
Autres comptes créditeurs	16	3 149 948	148 587	3 298 535	1 827 144
Autre passif :					
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution (tableau 5)		—	171 616	171 616	3 418 274
Total, passif		4 225 090	3 437 572	7 662 662	10 454 487
Réserves et soldes des fonds					
<i>Réserves</i>					
Réserve opérationnelle	17	12 000 000	—	12 000 000	12 000 000
		12 000 000	—	12 000 000	12 000 000
Soldes des fonds	11	10 969 143	52 171 784	63 140 927	53 421 420
Engagements au titre de l'appui et des projets en cours	18	10 969 143	52 171 784	63 140 927	53 421 420
Total, réserves et soldes des fonds		22 969 143	52 171 784	75 170 927	65 421 420
Total, passif, réserves et soldes des fonds		27 194 233	55 609 356	82 803 589	75 875 907

État III

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	Total	Total 2000-2001
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement				
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	2 769 067	11 388 234	14 157 301	(13 911 676)
Diminution/(augmentation) du montant net des avances de fonctionnement consenties à des agents d'exécution	2 884 414	(8 944 049)	(6 059 635)	(7 775 270)
Diminution (augmentation) des autres sommes à recevoir	940 942	–	940 942	128 886
Diminution/(augmentation) des autres comptes débiteurs	30 871	–	30 871	479 767
(Diminution)/augmentation des engagements non réglés	(72 856)	(1 264 946)	(1 337 802)	(10 101 808)
Augmentation/(diminution) des autres sommes à payer	1 579 750	(108 359)	1 471 391	(412 240)
<i>À déduire</i> : intérêts créditeurs	(3 574 688)	(1 475 527)	(5 050 215)	(9 472 198)
Encaisse nette provenant du fonctionnement (décaissements)	4 557 500	(404 647)	4 152 853	(41 064 539)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Augmentation/(diminution) des sommes dues au Fonds général de l'ONU	321 244	–	321 244	(702 094)
(Augmentation)/diminution des intérêts courus	(583 479)	–	(583 479)	736 046
<i>À ajouter</i> : intérêts créditeurs	3 574 688	1 475 527	5 050 215	9 472 198
Encaisse nette provenant des activités de placements	3 312 453	1 475 527	4 787 980	9 506 150
Flux de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	610 502	73 662	684 164	754 552
Remboursements aux donateurs	–	(2 808 670)	(2 808 670)	(347 129)
Ajustement sur l'exercice antérieur	(940 942)	–	(940 942)	–
Ajustements interfonds	176 260	(176 260)	–	–
Diminution/(augmentation) des provisions pour allocation	(1 480 705)	108 359	(1 372 346)	(346 369)
Encaisse nette provenant d'autres sources (décaissements)	(1 634 885)	(2 802 909)	(4 437 794)	61 054
Augmentation/(diminution) nette de l'encaissement, des dépôts à terme et des placements	6 235 068	(1 732 029)	4 503 039	(31 497 335)
Encaisse et dépôts à terme au 1 ^{er} janvier 2002	19 477 873	42 873 856	62 351 729	93 849 064
Encaisse, dépôts à terme et placements au 31 décembre 2003	25 712 941	41 141 827	66 854 768	62 351 729

Tableau 1
État des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2002	Contributions annoncées en 2002-2003	Contributions encaissées en 2002-2003	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2003
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Australie	424 560	1 688 660	2 113 220	—	3 101 705	(2 113 220)	—	988 485
Afrique du Sud	1 359	20 000	21 359	—	21 359	(21 359)	—	—
Allemagne	1 228 140	3 491 745	4 719 885	668 276	4 387 953	(4 719 885)	223 714	560 058
Arabie saoudite	100 000	—	100 000	—	100 000	(100 000)	—	—
Autriche	1 100 084	1 726 554	2 826 638	595 686	2 230 952	(2 826 638)	—	—
Bahamas	2 980	—	2 980	1 000	1 980	(2 980)	—	—
Bangladesh	2 000	—	2 000	1 000	2 000	(2 000)	—	1 000
Barbade	1 000	—	1 000	—	1 000	(1 000)	—	—
Belgique	178 343	—	178 343	—	385 486	(178 343)	—	207 143
Bolivie	—	—	—	4 000	5 000	—	—	9 000
Cameroun	—	—	—	1 358	—	—	545	1 903
Canada	1 047 263	1 240 534	2 287 797	949 367	2 097 582	(2 287 797)	42 373	801 525
Chine	109 547	—	109 547	14 933	94 614	(109 547)	—	—
Colombie	—	—	—	—	—	—	—	—
Commission européenne	—	3 108 681	3 108 681	7 566 867	2 683 361	(3 108 681)	2 929 474	10 071 021
Danemark ^b	—	212 589	212 589	—	876 156	(212 589)	—	663 567
Égypte	—	—	—	1 000	1 000	—	—	2 000
Espagne	384 282	1 229 312	1 613 594	—	1 613 594	(1 613 594)	—	—
États-Unis d'Amérique	2 500 000	23 349 777	25 849 777	35 019 267	38 011 435	(25 849 777)	—	47 180 925
Fédération de Russie	110 000	890 000	1 000 000	—	1 000	(1 000 000)	—	—
Finlande	291 588	869 873	1 161 461	465 000	1 317 035	(1 161 461)	39 848	660 422
France	1 066 551	2 349 138	3 415 689	—	3 415 689	(3 415 689)	—	—
Grèce	77 061	—	77 061	—	77 061	(77 061)	—	—
Hongrie ^c	—	69 477	69 477	—	69 477	(69 477)	—	—
Inde	119 952	—	119 952	60 000	120 000	(119 952)	(48)	60 000
Irlande	443 026	625 622	1 068 648	—	1 068 648	(1 068 648)	—	—

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2002	Contributions annoncées en 2002-2003	Contributions encaissées en 2002-2003	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2003
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Israël	10 000	—	10 000	—	10 000	(10 000)	—	—
Italie	8 293 355	15 401 945	23 695 300	—	23 695 300	(23 695 300)	—	—
Japon	3 076 520	3 000 000	6 076 520	—	8 076 520	(6 076 520)	—	2 000 000
Koweït	10 000	—	10 000	15 000	5 000	(10 000)	—	10 000
Liban	—	—	—	5 000	(5 000)	—	—	—
Liechtenstein	—	60 000	60 000	—	60 000	(60 000)	—	—
Luxembourg	213 274	1 138 090	1 351 364	710 600	1 631 872	(1 351 364)	132 486	1 123 594
Malaisie	40 000	—	40 000	20 000	20 000	(40 000)	—	—
Malte	251	—	251	—	251	(251)	—	—
Maroc	2 975	—	2 975	3 000	6 000	(2 975)	(25)	6 000
Mexique	200 000	—	200 000	—	200 000	(200 000)	—	—
Monaco	20 000	—	20 000	—	20 000	(20 000)	—	—
Norvège	2 927 883	4 249 646	7 177 529	2 931 591	4 556 187	(7 177 529)	67 675	377 924
Nouvelle-Zélande	97 742	—	97 742	—	97 742	(97 742)	—	—
Pakistan	2 052	—	2 052	—	2 052	(2 052)	—	—
Panama	3 000	—	3 000	—	3 000	(3 000)	—	—
Pays-Bas	1 084 599	607 957	1 692 556	—	1 708 970	(1 692 556)	—	16 414
Portugal	75 000	—	75 000	—	75 000	(75 000)	—	—
République de Corée	250 000	—	250 000	100 000	150 000	(250 000)	—	—
République démocratique populaire lao	1 983	—	1 983	1 000	1 991	(1 983)	(8)	1 000
République tchèque	66 635	132 657	199 292	—	199 292	(199 292)	—	—
Roumanie	—	—	—	71	(71)	—	—	—
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	—	10 593 377	10 593 377	1 131 400	12 108 116	(10 593 377)	173 843	2 819 982
Singapour	10 000	—	10 000	—	10 000	(10 000)	—	—
Slovaquie	—	28 802	28 802	—	28 802	(28 802)	—	—
Slovénie	—	—	—	960	—	—	303	1 263
Sri Lanka	10 000	—	10 000	—	10 000	(10 000)	—	—
Suède	2 291 898	6 859 944	9 151 842	281 688	8 821 475	(9 151 842)	48 679	—

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2002	Contributions annoncées en 2002-2003	Contributions encaissées en 2002-2003	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2003
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Suisse	289 366	496 613	785 979	60 606	790 978	(785 979)	14 395	80 000
Thaïlande	30 000	20 000	50 000	–	50 000	(50 000)	–	–
Tunisie	4 465	–	4 465	–	4 465	(4 465)	–	–
Turquie	450 000	300 000	750 000	250 000	500 000	(750 000)	–	–
Venezuela	–	–	–	10 000	10 000	–	–	20 000
Viet Nam	–	15 000	15 000	–	15 000	(15 000)	–	–
Total, contributions volontaires	28 648 734	83 775 993	112 424 727	50 868 670	125 546 029	(112 424 727)	3 673 254	67 663 226
Participation aux coûts								
Antigua-et-Barbuda	–	104 275	104 275	60 000	163 850	(104 275)	–	119 575
Bolivie	–	434 686	434 686	667 059	–	(434 686)	(1 545)	230 828
Brésil	–	19 952 400	19 952 400	20 988 965	13 608 360	(19 952 400)	–	14 644 925
Colombie	–	1 021 583	1 021 583	1 464 295	116 423	(1 021 583)	–	559 135
Jamahiriya arabe libyenne	–	2 183 081	2 183 081	–	2 183 081	(2 183 081)	–	–
Nigéria	–	1 966 219	1 966 219	–	1 966 219	(1 966 219)	–	–
ONUSIDA	–	3 825 953	3 825 953	238 080	3 729 373	(3 825 953)	–	141 500
Pérou	–	1 391 775	1 391 775	52 480	2 982 396	(1 391 775)	(279)	1 642 822
République dominicaine	–	100 000	100 000	100 000	–	(100 000)	–	–
Total, participation aux coûts	–	30 979 972	30 979 972	23 570 879	24 749 702	(30 979 972)	(1 824)	17 338 785

^a Dans le cas des annonces de contributions faites dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, l'ajustement correspond à l'effet des variations des taux de change sur les montants encaissés et à la réévaluation des montants non encaissés.

^b Représente les contributions annoncées par les ambassades du Danemark en Égypte et au Viet Nam pour le financement de projets dans ces deux pays.

^c Les contributions annoncées ou encaissées en 2003 sont des contributions volontaires destinées à être utilisées en 2004 pour le financement d'activités de lutte contre l'abus des drogues en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et en Europe orientale.

Tableau 2
Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003
 (En dollars des États-Unis)

Activité	Fonds d'affectation générale			Fonds d'affectation spéciale			Total		
	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde
Par secteur									
A. Programme de base									
1. Défis mondiaux									
Prévention et réduction de l'abus de drogues	241 900	274 800	(32 900)	1 518 100	1 446 888	71 212	1 760 000	1 721 688	38 312
Surveillance des cultures illicites	—	—	—	595 500	626 157	(30 657)	595 500	626 157	(30 657)
2. Lutte contre les trafics									
Répression du trafic de drogues	90 000	88 500	1 500	669 000	638 128	30 872	759 000	726 628	32 372
3. État de droit									
Lutte contre le blanchiment d'argent	92 000	135 619	(43 619)	2 418 000	2 027 928	390 072	2 510 000	2 163 547	346 453
Autres programmes de base ^a	2 234 000	2 619 218	(385 218)	2 396 900	2 122 941	273 959	4 630 900	4 742 159	(111 259)
Total A	2 657 900	3 118 137	(460 237)	7 597 500	6 862 042	735 458	10 255 400	9 980 179	275 221
B. Programme de coopération technique									
1. Défis mondiaux									
Prévention et réduction de l'abus de drogues	348 100	324 323	23 777	30 212 300	35 011 646	(4 799 346)	30 560 400	35 335 969	(4 775 569)
Surveillance des cultures illicites	145 300	141 613	3 687	391 600	399 051	(7 451)	536 900	540 664	(3 764)
Activités de substitution	413 400	90 246	323 154	23 398 400	26 342 716	(2 944 316)	23 811 800	26 432 962	(2 621 162)
Total 1	906 800	556 182	305 618	54 002 300	61 753 413	(7 751 113)	54 909 100	62 309 595	(7 400 495)
2. Lutte contre les trafics									
Répression du trafic de drogues	2 268 100	1 009 761	1 258 339	32 508 000	23 298 227	9 209 773	34 776 100	24 307 988	10 468 112
3. État de droit									
Appui aux politiques, législation et campagnes contre la drogue	76 500	109 325	(32 825)	6 287 800	5 588 564	699 236	6 364 300	5 697 889	666 411
Total B	3 251 400	1 675 268	1 576 132	92 798 100	90 640 204	2 157 896	96 049 500	92 315 472	3 734 028

Activité	Fonds d'affectation générale			Fonds d'affectation spéciale			Total		
	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde	Budget 2002-2003	Dépenses 2002-2003	Solde
Total, programme	5 909 300	4 793 405	1 115 895	100 395 600	97 502 246	2 893 354	106 304 900	102 295 650	4 009 249
Par région									
A. Programme de base									
Programmes mondiaux	2 657 900	3 118 137	(460 237)	7 597 500	6 862 042	735 458	10 255 400	9 980 179	275 221
Total A	2 657 900	3 118 137	(460 237)	7 597 500	6 862 042	735 458	10 255 400	9 980 179	275 221
B. Programme de coopération technique									
Programmes mondiaux	26 100	26 099	1	3 045 000	2 501 681	543 319	3 071 100	2 527 780	543 320
Afrique	512 500	47 831	464 669	7 168 500	7 856 093	(687 593)	7 681 000	7 903 924	(222 924)
Moyen-Orient	—	(2 942)	2 942	976 300	917 186	59 114	976 300	914 244	62 056
Europe orientale	34 300	(5 500)	39 800	4 387 100	3 932 644	454 456	4 421 400	3 927 144	494 256
Asie occidentale et centrale	951 300	1 055 574	(104 274)	14 331 400	13 847 572	483 828	15 282 700	14 903 146	379 554
Asie du Sud	162 300	187 599	(25 299)	1 704 100	1 347 920	356 180	1 866 400	1 535 519	330 881
Asie de l'Est et Pacifique	612 800	298 229	314 571	16 710 500	15 769 494	941 006	17 323 300	16 067 723	1 255 577
Amérique latine et Caraïbes	952 100	68 379	883 721	44 475 200	44 467 614	7 586	45 427 300	44 535 993	891 307
Total B	3 251 400	1 675 268	1 576 132	92 798 100	90 640 204	2 157 896	96 049 500	92 315 472	3 734 028
Total, programme	5 909 300	4 793 405	1 115 895	100 395 600	97 502 246	2 893 354	106 304 900	102 295 651	4 009 249

^a Recherche et analyse, services de laboratoire et services scientifiques, services de conseil juridique, campagnes contre la drogue et technologie de l'information.

Tableau 3

Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes, par agent d'exécution et par source de financement, pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au titre des programmes			Appui aux programmes											
	Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	Agent d'exécution				PNUCID				Total			
				Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	%	Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	%	Montant	%		
A. Exécution : PNUCID															
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)	4 429 895	46 668 185	51 098 080	19 876	564 402	584 278	1,1 ^a	294 852	5 212 109	5 506 961	10,8	6 091 239	11,9		
B. Exécution : agents d'exécution															
<i>Entités relevant des Nations Unies</i>															
UNOPS	34 284	11 501 959	11 536 243	2,571	862 647	865 218	7,5	1 886	616 723	618 609	5,4	1 483 827	12,9		
<i>Institutions spécialisées des Nations Unies</i>															
FAO	—	5 452 788	5 452 788	—	599 806	599 806	11,0	—	109 056	109 056	2,0	708 862	13,0		
OIT	8 081	1 636 913	1 644 994	1 051	193 813	194 864	11,8	—	18 985	18 985	1,2	213 849	13,0		
UNICEF	—	97 421	97 421	—	7 793	7 793	8,0	—	4 871	4 871	5,0	12 664	13,0		
ONUDI	(32 887)	(48 690)	(81 577)	(1 480)	(2 191)	(3 671)	4,5	(2 796)	(4 138)	(6 934)	8,5	(10 605)	13,0		
UPU	—	121 047	121 047	—	7 868	7 868	6,5	—	7 868	7 868	6,5	15 736	13,0		
OMS	—	691 973	691 973	—	87 827	87 827	12,7	—	—	—	—	87 827	12,7		
<i>Organisations intergouvernementales</i>															
CCLEC	907	(1 571)	(664)	—	—	—	—	118	(204)	(86)	13,0	(86)	13,0		
OUA	—	198 752	198 752	—	7 950	7 950	4,0	—	17 888	17 888	9,0	25 838	13,0		
OMD	—	325 469	325 469	—	24 411	24 411	7,5	—	17 901	17 901	5,5	42 312	13,0		
<i>Organisations non gouvernementales</i>															
CIJ	—	(2 261)	(2 261)	—	(68)	(68)	3,0	—	(226)	(226)	10,0	(294)	13,0		
NCA	—	1 241 795	1 241 795	—	80 717	80 717	6,5	—	80 718	80 718	6,5	161 435	13,0		

	Dépenses au titre des programmes			Appui aux programmes									
				Agent d'exécution				PNUCID				Total	
	Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	%	Fonds d'affec- tation générale	Fonds d'affec- tation spéciale	Total	%	Montant	%
PROFA	–	34 143	34 143	–	1 024	1 024	3,0	–	3 414	3 414	10,0	4 438	13,0
WSB	–	28 685	28 685	–	2 295	2 295	8,0	–	1 434	1 434	5,0	3 729	13,0
Total B	10 385	21 278 423	21 288 808	2 142	1 873 892	1 876 034	8,8	(792)	874 290	873 498	4,1	2 749 532	12,9
C. Exécution nationale													
<i>Gouvernements</i>	353 125	29 555 638	29 908 762	10 345	182 146	192 491	0,6	7 211	834 030	841 241	2,8	1 033 732	3,5
Total C	353 125	29 555 638	29 908 762	10 345	182 146	192 491	0,6	7 211	834 030	841 241	2,8	1 033 732	3,5
Total A+B+C	4 793 405	97 502 246	102 295 651	32 363	2 620 440	2 652 803	2,6	301 271	6 920 429	7 221 700	7,1	9 874 503	9,7

^a Les projets exécutés par les bureaux extérieurs du PNUCID reçoivent une aide administrative du PNUD. Dans certains cas, une modeste proportion des dépenses d'appui est donc destinée au PNUD pour le dédommager de son aide.

Tableau 4
État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003
 (En dollars des États-Unis)

Poste	Dépenses 2000-2001	Budget 2002-2003	Dépenses de l'exercice 2002-2003		Total	Solde inutilisé au 31 déc. 2003
			Paiements	Engagements non réglés		
Par ligne de crédit						
Appui aux programmes						
Niveau national	18 462 598	18 074 900	17 223 157	354 697	17 577 854	497 046
Siège	5 840 559	6 988 100	5 546 093	15 153	5 561 246	1 426 854
Total partiel	24 303 157	25 063 000	22 769 250	369 850	23 139 100	1 923 900
Gestion et administration	8 871 900	10 318 400	9 468 986	350 994	9 819 980	498 420
Total	33 175 057	35 381 400	32 238 236	720 844	32 959 080	2 422 320
Par site						
Niveau national	18 462 598	18 074 900	17 223 157	354 697	17 577 854	497 046
Siège	14 712 459	17 306 500	15 015 079	366 147	15 381 226	1 925 274
Total	33 175 057	35 381 400	32 238 236	720 844	32 959 080	2 422 320
Par objet de dépense						
Dépenses de personnel	24 126 900	26 317 000	24 100 173	391 741	24 491 914	1 825 086
Voyages	1 453 570	1 317 300	1 246 493	29 017	1 275 510	41 790
Services contractuels	172 125	805 700	709 583	9 456	719 039	86 661
Frais généraux de fonctionnement	4 059 579	3 254 800	3 026 276	27 269	3 053 545	201 255
Achats	1 529 412	1 303 900	1 080 159	53 301	1 133 460	170 440
Bourses, subventions, divers	1 833 471	2 382 700	2 075 552	210 060	2 285 612	97 088
Total	33 175 057	35 381 400	32 238 236	720 844	32 959 080	2 422 320
Par source de financement						
Fonds d'affectation spéciale [tableau 3 et note 2 l)]	6 056 759	7 679 300	7 200 429	—	7 200 429	478 871
Fonds d'affectation générale	27 118 298	27 702 100	25 037 807	720 844	25 758 651	1 943 449
Total	33 175 057	35 381 400	32 238 236	720 844	32 959 080	2 422 320

Tableau 5

État des avances de fonctionnement consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Agents d'exécution</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Avances</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Paiements</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>	<i>Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>
<i>Agents d'exécution</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d)</i>	<i>a+b+c-d</i>	<i>a+b+c-d</i>	<i>a+b+c-d</i>
Entités relevant des Nations Unies							
CICP	14 783	—	—	—	14 783	14 783	—
DAES	37 393	(47 963)	10 570	—	—	—	—
CESAP	2 794	(2 794)	—	—	—	—	—
PNUD/national	3 762 206	30 922 845	—	(30 101 253)	4 583 798	4 583 798	—
PNUD/divers	4 376 733	38 124 026	—	(34 136 853)	8 363 906	8 363 906	—
PNUD/WA ^a	3 337 636	6 663 668	—	(9 548 082)	453 222	453 222	—
FNUAP	8 433	—	—	—	8 433	8 433	—
UNICEF	(69 150)	164 850	—	(105 213)	(9 513)	—	(9 513)
UNICRI	29 222	(29 222)	—	—	—	—	—
UNOPS	(2 472 338)	16 154 650	—	(13 000 883)	681 429	681 429	—
Institutions spécialisées des Nations Unies							
FAO	(141 374)	6 431 200	23 433	(6 052 594)	260 665	260 665	—
OIT	(468 063)	2 421 050	1 963	(1 839 858)	115 092	115 092	—
OMI	6 763	—	—	—	6 763	6 763	—
UNESCO	12 422	(12 422)	—	—	—	—	—
ONUDI	24 102	512 784	97 853	(634 739)	—	—	—
UPU	80 036	114 200	—	(128 915)	65 321	65 321	—
OMS	(251 566)	1 121 100	30 969	(936 005)	(35 502)	—	(35 502)
Organisations intergouvernementales							
UA	119 856	143 246	—	(206 702)	56 400	56 400	—
CCLEC	9 762	13 973	(112)	(23 623)	—	—	—
ESCWPR	(45)	—	45	—	—	—	—

<i>Agents d'exécution</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Avances</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Paiements</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>	<i>Fonds de fonctionnement des agents d'exécution au 31 décembre 2003</i>
<i>Agents d'exécution</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d)</i>	<i>a+b+c-d</i>	<i>a+b+c-d</i>	<i>a+b+c-d</i>
OIPC/Interpol	7 773	(7 773)	–	–	–	–	–
OMD	4 270	397 550	425	(349 880)	52 365	52 365	–
Organisations non gouvernementales							
ACFR	(1 199)	1 199	–	–	–	–	–
CAMH	(14 241)	–	–	–	(14 241)	–	(14 241)
NGo/CONS	–	1 500	(1 500)	–	–	–	–
GILEAD	175 080	–	–	–	175 080	175 080	–
IFND	86 643	(16 175)	–	–	70 468	70 468	–
NCA	(298)	1 210 450	–	(1 322 512)	(112 360)	–	(112 360)
PROFA	–	36 950	–	(35 167)	1 783	1 783	–
WC	99	–	–	–	99	99	–
WSB	11 768	31 650	(1 294)	(30 980)	11 144	11 144	–
Total	8 689 500	104 350 542	162 352	(98 453 259)	14 920 751	14 920 751	(171 616)

^a WA = Accord de collaboration.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Objectifs

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé pour permettre à l'Organisation d'exécuter de manière intégrée ses programmes de lutte contre la drogue et le crime, en s'attaquant aux problèmes interdépendants du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme international, dans la perspective du développement durable et de la sécurité humaine. Dans le cadre de son programme de lutte contre la drogue, l'Office assume, en tant qu'organe central en matière de contrôle des drogues, la responsabilité exclusive de coordonner et de diriger efficacement toutes les activités menées dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies et centralise les connaissances spécialisées sur le contrôle international des drogues qui intéressent le Secrétariat de l'ONU, y compris les commissions régionales, et les autres organes de l'ONU, ainsi que les États Membres, auxquels il donne des conseils en matière de contrôle international et national des drogues. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues finance des programmes et projets de coopération technique dans le domaine du contrôle des drogues.

Note 2

Principes comptables

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont exposés ci-après :

a) Règles et procédures. Les comptes du Fonds sont tenus conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à ses propres règles de gestion financière, et en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies (A/48/530, annexe), que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et les versions révisées de ces normes;

b) Normes comptables. Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'achat. L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

c) Passif éventuel. La norme comptable des Nations Unies applicable aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite exige que des engagements soient prévus dans les comptes dans la mesure requise par les politiques financières de l'organisation. Si ces engagements n'étaient pas intégralement prévus, il faudrait le signaler dans les notes des états financiers et chiffrer si possible le montant total des charges à prévoir.

Le PNUCID n'a pas spécifiquement comptabilisé le montant des charges à payer au titre des frais d'assurance maladie après la cessation de service, qui seront dus lorsque les agents quitteront l'organisation. Ces paiements sont prévus au budget d'appui et au budget-programme, et les frais effectivement encourus pendant chaque exercice sont comptabilisés en tant que dépenses ordinaires. Pour permettre de mieux apprécier l'ampleur financière du passif éventuel de l'organisation, une nouvelle évaluation des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation

de service a été faite pour l'exercice biennal 2002-2003. L'évaluation des charges à payer au 31 décembre 2003, au titre du budget d'appui, prenait en compte tous les fonctionnaires actuellement retraités participant au régime d'assurance ainsi que les fonctionnaires en activité remplissant les conditions voulues pour y participer à cette date. Une provision de 1 302 360 dollars, représentant la valeur actuelle des dépenses qu'aurait à engager l'organisation au 31 décembre 2003, est inscrite au tableau de la note 17 (réserve opérationnelle).

La cessation de service des fonctionnaires relevant du Fonds est régie par le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (chap. IX, Cessation de service). Les prestations qu'il prévoit sont l'indemnité de licenciement, la prime de rapatriement, le versement en compensation de jours de congé annuel accumulés à concurrence de 60 jours et le remboursement de frais connexes. La provision pour la prime de rapatriement est calculée sur la base de 8 % du traitement de base net pour tous les agents dont la rémunération est couverte par le Fonds (voir note 16). Tout passif éventuel concernant les agents affectés à des projets est prévu au budget des projets au titre desquels ces agents sont rémunérés. Pour toute autre prestation au titre de la cessation de service non spécifiquement prévue, une provision a été incluse dans la réserve opérationnelle (voir note 17) sur la base de l'application de la disposition 109 du Règlement du personnel à 203 postes autorisés dans le budget d'appui initial au titre de l'exercice biennal 2000-2001. Le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003 comptait 192 postes autorisés, dont 178 étaient occupés au 31 décembre 2003; en outre, 25 fonctionnaires occupaient des postes de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Une réévaluation des charges à payer au 31 décembre 2003 au titre des prestations liées à la cessation de service a été faite. Concernant les prestations dues après le départ à la retraite, le Fonds participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (voir note 20) dont les états financiers présentent des données détaillées à ce sujet.

d) Engagements non réglés. Les engagements non réglés sont des dépenses correspondant à des engagements fermes, mais dont les montants n'ont pas été payés durant l'exercice financier. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

e) Contributions à des fins déterminées. Les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées en recettes lorsqu'elles sont reçues. Pour les contributions d'un volume important reçues à l'avance, les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds.

f) Contributions à des fins non déterminées. Jusqu'en 2001, les contributions à des fins générales étaient comptabilisées en recettes sur la base d'engagements écrits. À compter du 1^{er} janvier 2002, elles sont comptabilisées en recettes lorsqu'elles sont reçues, de manière à appliquer de façon cohérente le principe comptable relatif à la comptabilisation des recettes des fonds d'affectation spéciale, et à faire preuve d'une plus grande prudence quant au traitement de toutes les recettes provenant de contributions. L'effet de ce changement sur les exercices précédents est indiqué à la note 3;

g) Recettes accessoires. Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets au change et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisées comme recettes accessoires.

h) Intérêt créditeurs. Les intérêts créditeurs sont calculés sur la base des intérêts perçus et accumulés, produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier. Les intérêts produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier mais qui ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir sont comptabilisés comme sommes à recevoir.

i) Fonds d'affectation générale et spéciale. Les fonds d'affectation générale sont alimentés par des recettes qui n'ont pas été affectées à des fins déterminées. Ils servent à financer le budget d'appui approuvé pour l'exercice biennal, ainsi que les projets qui ne sont pas financés par des fonds d'affectation spéciale. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par des recettes affectées à des projets, programmes ou objectifs spécifiques ou à des activités couvrant un champ géographique ou thématique plus étendu.

j) Encaisses et dépôts à terme. Les fonds déposés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts, les dépôts à vue ou à terme qui sont disponibles immédiatement ou qui seront crédités dans les 12 mois qui suivent la fin de la période, indiqués dans la note 12, et les dépôts à terme venant à échéance 12 mois après la date de la fin de la période doivent apparaître séparément. Tous les dépôts à terme sont placés conformément aux règles et directives de l'Organisation des Nations Unies en matière de placements.

k) Placements. Conformément aux politiques et directives régissant les placements des Nations Unies, les excédents temporaires sont investis dans des valeurs, comme les obligations ou notes cotées AAA, compte tenu des besoins de trésorerie et des offres d'investissement reçues au moment où est effectué le placement. Depuis juillet 2000, les fonds excédentaires par rapport aux besoins courants sont placés dans le pool de placements des Nations Unies (United Nations OAH Investment Pool) pour les bureaux extérieurs, et gérés selon le principe de mise en commun des placements. La note 13 donne des précisions sur ces placements comptabilisés au coût de revient. Les placements à long terme d'une valeur comptable de 27 413 514 dollars avaient une valeur marchande de 27 395 800 dollars au 31 décembre 2003.

l) Conversion des monnaies. Les états financiers du Fonds sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie qui convient le mieux à ses opérations. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pratiqué à la date de l'opération. La conversion de postes du bilan comptabilisés en d'autres monnaies est également régie par les normes comptables du système des Nations Unies. Pour les postes monétaires (encaisses, éléments d'actif et de passif et tout autre solde à recevoir ou à régler par montants fixes ou à déterminer) ainsi que pour les postes non monétaires à juste valeur comptable, dans des comptes ouverts en d'autres monnaies, la conversion en dollars des États-Unis se fait au taux de change de l'ONU applicable à la date des états financiers. Les postes non monétaires comptabilisés sur la base du coût d'origine dans d'autres monnaies sont convertis au taux de change opérationnel de

l'ONU à la date de l'opération. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte « pertes ou gains au change » est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur.

m) Dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies et avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, son organe directeur, le Fonds applique un taux d'appui aux programmes pouvant atteindre 13 % affectés à l'exécution des programmes ou projets. Si les programmes ou projets sont exécutés en collaboration avec un autre organisme, ce dernier et le Fonds se partagent les sommes versées au titre de l'appui aux programmes, le montant total ne devant pas dépasser 13 %. Lorsqu'il s'agit d'exécution nationale, le taux d'appui aux programmes est de 5 % maximum. Les dépenses engagées durant l'exercice biennal pour des agents d'exécution en vertu de cet arrangement sont imputées dans les états financiers sur les dépenses de programme, car elles constituent une sortie de fonds. Les montants correspondant aux dépenses d'appui aux programmes qui, en vertu de cet arrangement, sont conservés par le Fonds, ne sont pas imputés sur les dépenses de programme, étant donné que les dépenses ont été engagées dans le cadre du budget biennal d'appui. Ces montants sont comptabilisés à la fois comme recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes et comme charges au titre des dépenses d'appui aux programmes et s'annulent par consolidation et élimination (voir état 1). Les montants conservés par le Fonds sont présentés plus en détail par source de financement au tableau 3. Toutefois, les montants non utilisés concernant les activités de programme financées sur des recettes à des fins déterminées sont comptabilisés dans le cadre du budget d'appui, puisqu'ils représentent le remboursement des coûts imputés aux frais d'appui, qui s'élèvent à 6 920 429 dollars pour l'exercice 2002-2003 (contre 6 056 759 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001).

n) Remboursements aux donateurs. Conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement, les donateurs sont remboursés des montants non utilisés au titre de certains projets dont l'exécution a été menée à bien.

Note 3

Ajustement au titre d'exercices antérieurs

Par suite de la modification apportée aux principes comptables concernant la comptabilisation des contributions à des fins générales [voir plus haut, note 2, alinéa f)], un montant de 940 942 dollars représentant des annonces de contributions à des fins non déterminées non réglées au 1^{er} janvier 2002 est imputé, en tant qu'ajustement au titre de l'exercice antérieur, sur le solde qui comprenait précédemment ce montant. Cette modification de la méthode aurait aussi pour effet de majorer de 160 514 dollars les recettes au titre des contributions volontaires comptabilisées pour l'exercice 2000-2001, qui était de 91 954 776 dollars, pour le porter à 92 115 290 dollars; le montant des recettes au titre des contributions volontaires comptabilisé pour l'exercice 2002-2003 s'établit à 112 424 727 dollars.

Note 4

Dépenses engagées au titre du budget ordinaire

Le montant total des dépenses (137 907 534 dollars) qui figure à l'état I n'inclut pas les montants suivants se rapportant à l'exercice 2002-2003, qui ont été

financés au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (en dollars des États-Unis) :

<i>Dépenses</i>	<i>2002-2003</i>	<i>200-2001</i>
Dépenses de personnel	14 769 268	11 623 119
Voyages officiels	1 455 149	1 045 175
Services contractuels	1 075 967	805 636
Frais généraux de fonctionnement	318 941	236 233
Achats	336 262	406 505
Bourses, dons et autres	47 922	87 608
Total	18 003 509	14 444 890

Note 5

Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques reçues en 2002-2003 s'établissait comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Donateur</i>	<i>2002-2003</i>	<i>200-2001</i>
Banque de développement des Caraïbes	—	64 883
Centre japonais de prévention contre la drogue	369 389	622 024
Centre canadien d'analyse des transactions et rapports financiers	232 883	—
Fondation Ford	—	35 000
Human Security Trust Fund	1 468 119	200 000
Association internationale des services d'hôtellerie et de conférence, Japon	100 000	—
Fonds de solidarité islamique	10 000	—
Lions Club, Japon	12 000	—
Lions Club, Luxembourg	23 096	—
M. Komuro, Japon	—	91 288
Fonds de l'OPEP	70 000	—
Organisation des États américains	—	190 951
PNUD, Chine	42 750	—
PNUD, Myanmar	151 620	—
UNICEF, Égypte	—	9 800
Association écossaise pour les Nations Unies	—	133
Union postale universelle	—	49 988
Programme alimentaire mondial	—	9 800
Bureau du Coordonnateur pour l'assistance humanitaire à l'Afghanistan	—	30 000
Total	2 479 857	1 303 867

Note 6**Intérêts créditeurs**

En 2002-2003, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 5 050 215 dollars (contre 9 472 198 dollars en 2000-2001). Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Jusqu'en 1995, le montant total des intérêts produits par les placements était réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leurs soldes moyens respectifs. Toutefois, le montant des intérêts répartis sur les fonds d'affectation spéciale doit être affecté plus expressément sur les fonds d'affectation spéciale inclus dans le solde des fonds. D'autre part, les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale ne prévoient pas tous l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation systématique. Depuis 1996, cependant, lorsque les arrangements de financement d'un donateur prévoient spécifiquement l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation à un compte spécial, ceux-ci ont été crédités sur le fonds d'affectation spéciale concerné durant sa période d'utilisation et sur le solde à régler à la fin de 2003. C'est ainsi qu'en 2002-2003, le montant des intérêts créditeurs de 1 475 527 dollars est affecté à des fonds d'affectation spéciale à la demande expresse du donateur. Le solde des intérêts acquis en 2002-2003, s'élevant à 3 574 688 dollars, est reversé au fonds d'affectation générale.

Note 7**Recettes accessoires**

En 2002-2003, les recettes accessoires (en dollars des États-Unis) se sont établies comme suit :

<i>Recettes diverses</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Produit de la vente de trousseaux d'identification des drogues	21 245	1 844
Gain net au change	918 490	17 572
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	190 329	—
Total	1 130 064	19 416

Note 8**Ajustements interfonds**

Le montant total des ajustements interfonds (en dollars des États-Unis) s'établit comme suit :

	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>
Dépenses de l'année précédente à imputer sur des fonds d'affectation générale, les donateurs ayant décidé de ne pas financer des dépenses au titre de projets à l'aide de fonds d'affectation spéciale	(38 442)	38 442
Recouvrement de fonds d'affectation générale, des dépenses de l'année précédente ayant été imputées sur des fonds d'affectation spéciale	214 702	(214 702)
Total	176 260	(176 260)

Note 9**Variation nette des provisions**

Une réduction des provisions de 273 121 dollars est portée au crédit du résultat net de l'exercice 2002-2003. Cette diminution résulte de changements apportés aux provisions constituées pour couvrir le passif connu ou éventuel (voir note 16 ci-dessous) :

a) Au cours de l'exercice biennal précédent, une provision de 256 946 dollars a été constituée à l'aide des soldes d'allocations budgétaires à des projets qui n'avaient pas été utilisées et se rapportaient à l'exercice 2000-2001. Durant l'exercice 2002-2003, des dépenses ont été portées en déduction de ces crédits et la provision a été apurée;

b) Une provision de 261 723 dollars au titre de soldes de fonds de fonctionnement détenus par des agents d'exécution et jugés pratiquement irrécouvrables à la fin de 2001 a été ramenée, grâce à un recouvrement partiel de 16 175 dollars, à 245 548 dollars à fin décembre 2003.

Note 10

Nonobstant ses rapports financiers antérieurs certifiés, le PNUD impute rétroactivement à des comptes de projets et du budget d'appui qui sont clos ou pour lesquels on ne dispose plus de fonds suffisants des charges d'un montant de 976 363 dollars représentant des dépenses qu'il n'avait pas encore comptabilisées. Par ailleurs, selon les informations données dans lesdits rapports, plusieurs projets relevant de l'exécution nationale ont été clos par le PNUCID et les fonds s'y rapportant ont été utilisés ou, sinon, rendus aux donateurs. Or, le PNUD impute maintenant une charge de 669 104 dollars à ces projets clos, au titre d'avances de fonctionnement consenties à des gouvernements. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait savoir à plusieurs reprises au PNUD au cours de l'année 2003, lorsque ces dépenses lui ont été pour la première fois signalées à la suite d'une modernisation du logiciel de comptabilité du PNUD, qu'il n'accepterait ces charges que si elles étaient validées par des vérificateurs des comptes, à condition que la régularité de la procédure soit établie et sous réserve que l'on dispose des fonds nécessaires. En effet, l'Office était peu enclin à prendre en considération des créances datant de plusieurs années, alors que pour les exercices correspondants, il s'était fié aux rapports financiers certifiés par le PNUD. En conséquence, compte tenu des modalités inhabituelles de l'imputation de ces charges, de leur importance et, surtout, de l'absence des précisions quant aux exercices financiers auxquels elles se rapportent, elles apparaissent séparément en tant que charges extraordinaires imputées sur le fonds d'affectation générale jusqu'à ce que la question soit résolue, ainsi qu'il est expliqué ci-après.

Sur ces charges extraordinaires d'un montant total de 1 645 467 dollars (976 363 dollars représentant des dépenses non comptabilisées et 669 104 dollars représentant des avances non remboursées) dont le PNUD demande rétroactivement le paiement, l'Office demande, également à titre rétroactif, que soient pris en compte les intérêts potentiels non perçus, estimés par le Fonds à 1 714 943 dollars, sur les excédents de trésorerie conservés par le PNUD depuis 1992, mais sur lesquels il n'a jamais signalé avoir perçu des intérêts. De même, si le PNUD demande la passation par profits et pertes des pertes de change sur les avances à recouvrer, il ne mentionne pas de gains de change sur d'autres comptes de projets

toujours ouverts. Pour le moment, et dans un souci de prudence financière, une provision est constituée pour le montant total des charges imputées par le PNUD, soit 1 645 467 dollars (voir note 16), 148 587 dollars étant imputés sur les fonds d'affectation spéciale disponibles et 1 496 880 dollars sur le fonds d'affectation générale. En attendant le règlement de toutes les rubriques en attente, ni le montant de 1 714 943 dollars, représentant la charge imputée au PNUD, ni les éventuels gains de change non comptabilisés n'ont été portés au crédit desdits fonds.

Note 11

Soldes des fonds

Les soldes des fonds représentent les ressources du Fonds non utilisées au 31 décembre 2003. L'évolution nette de ces soldes durant l'exercice 2002-2003 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-après (en dollars des États-Unis).

<i>Évolution des soldes des fonds</i>	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	Total
Total des soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002	9 834 961	43 586 459	53 421 420
Évolution nette en 2002-2003 (état I)	1 134 182	8 585 325	9 719 507
Total des soldes des fonds au 31 décembre 2003	10 969 143	52 171 784	63 140 927
Engagements au titre de l'appui et de projets	10 969 143	52 171 784	63 140 927
Solde au 31 décembre 2003, disponible pour de futures activités de programme	—	—	—

Note 12

Encaisse et dépôts à terme

L'encaisse s'établissait comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Encaisse et dépôts à terme</i>	<i>Au 31 décembre 2003 Au 31 décembre 2001</i>	
Dépôts sur des comptes bancaires rémunérés (alinéa j) de la note 2)	9 101 266	13 500 264
Total	9 101 266	13 500 264

Note 13

Placements

Les placements s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Placements</i>	<i>Au 31 décembre 2003 Au 31 décembre 2001</i>	
United Nations Investment Pool (pour les bureaux extérieurs) (alinéa k) de la note 2)	57 753 502	48 851 465
Total	57 753 502	48 851 465

Note 14**Autres comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Comptes débiteurs</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	214 145	371 248
Avances sur frais de voyage	8 594	—
Avances de traitement	36 525	34 369
Autres sommes à recevoir et frais comptabilisés d'avance	172 749	57 267
Total	432 013	462 884

Note 15**Engagements non réglés**

Les engagements non réglés s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Engagements non réglés</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Budget-programme		
Siège	1 087 470	828 533
Bureaux extérieurs	2 030 020	3 553 782
Budget biennal d'appui		
Siège	720 844	793 700
Bureaux extérieurs	—	—
Total	3 838 213	5 176 015

Au niveau des bureaux extérieurs, tous les agents d'exécution ont présenté des informations sur les engagements non réglés, à l'exception du PNUD, qui n'avait pas de système lui permettant de le faire. Conformément à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 37 de son rapport relatif à l'exercice biennal précédent (A/55/7/Add.9), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a demandé à ses bureaux extérieurs de rendre compte, indépendamment du PNUD, des engagements non réglés au 31 décembre 2003. Sur la base de leurs documents comptables, les bureaux extérieurs de l'Office ont fait état d'engagements non réglés totalisant 761 764 dollars (661 110 dollars se rapportant au budget-programme et 100 650 dollars au budget d'appui). Comme cette information ne figure pas dans le rapport financier certifié du PNUD, elle fait l'objet d'une simple note et sera utilisée pour établir les soldes d'ouverture à partir de 2004. Le PNUD a fait savoir que le système Atlas, nouveau système de planification des ressources introduit par le PNUD le 1^{er} janvier 2004, permettra de comptabiliser les engagements, ce qui intéressera les projets administrés par les bureaux extérieurs de l'Office et leurs budgets d'appui, mais uniquement dans le cas d'engagements relatifs à des services dispensés par le PNUD. Pour les services fournis en dehors du système du PNUD, la comptabilisation des engagements sera faite par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la base de ses

propres justificatifs. En outre, le PNUD ne sera toujours pas en mesure de signaler les engagements non réglés au titre de projets exécutés par des gouvernements car, pour ces dernières, le principe de la comptabilité de caisse est maintenu.

Note 16

Provisions et autres comptes créditeurs

Les comptes créditeurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Provisions et comptes créditeurs</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Provisions		
Provision pour allocation (note 9)	–	256 946
Provision pour soldes de fonds de fonctionnement détenus par des agents d'exécution et jugés pratiquement irrécouvrables (note 9)	245 548	261 723
Provision pour charges extraordinaires (demande de remboursement du PNUD) inscrites à un compte d'attente (note 10)	1 645 467	–
Total partiel	1 891 015	518 669
Comptes créditeurs		
Primes de rapatriement comptabilisées d'avance (alinéa c) de la note 2)	1 128 657	831 780
Rémunération des experts et autres dépenses des bureaux extérieurs	217 942	86 003
Divers	60 921	390 692
Total partiel	1 407 520	1 308 475
Total	3 298 535	1 827 144

Note 17

Réserve opérationnelle

Jusqu'en 1995, une réserve opérationnelle de 15 % du montant des dépenses annuelles (ajusté compte tenu des dépenses d'appui aux programmes) a été constituée à hauteur de 9 486 700 dollars (fonds d'affectation générale : 3 446 200 dollars et fonds d'affectation spéciale : 6 040 500 dollars) au 31 décembre 1995. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, cet arrangement a été revu en 1996 et, en considération des besoins effectifs en la matière, la Commission des stupéfiants, organe directeur du Fonds, a opté pour la création d'une réserve globale d'un montant de 12 millions de dollars (11,5 millions de dollars provenant du solde des fonds d'affectation générale et 500 000 dollars provenant de la réserve pour l'appui aux programmes). Le montant de la réserve opérationnelle a été maintenu à 12 millions de dollars pendant l'exercice 2002-2003, et aucun mouvement de cette réserve n'a été enregistré.

La réserve opérationnelle devrait permettre de faire face aux imprévus ci-après (en dollars des États-Unis) :

<i>Imprévus</i>	<i>Siège</i>	<i>Hors siège</i>	<i>Total</i>
1. Montant estimatif des coûts liés à la cessation de service, selon les règles comptables relatives aux passifs éventuels (alinéa c) de la note 2)	6 145 740	3 468 350	9 614
Moins : Indemnités de rapatriement déjà prévues (note 16)	(1 128 657)	–	(1 128 657)
Total partiel	5 017 083	3 468 350	8 485 433
2. Assurance maladie après la cessation de service (alinéa c) de la note 2)	1 302 360	–	1 302 360
3. Réserve pour déficits imprévus, irrégularités des flux de trésorerie, coûts non prévus et autres imprévus			2 212 207
Total			12 000 000

Note 18

Solde des fonds d'affectation spéciale

Conformément à la règle de gestion financière 6.5 du Fonds, les contributions à des fins déterminées pour les activités au titre de projets sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale. Il est rendu compte séparément aux donateurs de l'utilisation de ces fonds pour des activités spécifiques. Le solde consolidé indiqué à l'état II correspond donc à une série de fonds d'affectation spéciale. Dans certains cas, les soldes sont négatifs lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus. Ces soldes négatifs sont financés sur le fonds de roulement conformément à la règle de gestion financière 6.3 du Fonds et sont couverts par des contributions à des fins déterminées annoncées mais non encore versées. Ces soldes négatifs sont présentés plus en détail ci-après (en dollars des États-Unis) :

<i>Donateur</i>	<i>Projet</i>	<i>Solde de fonds</i>	<i>Valeur des contributions annoncées mais non versées</i>
Bolivie	BOL/C23, D80	(91 689)	230 828
Brésil	BRA/E02	(578 279)	7 239 307
Canada	AFG/G26, CAR/G96, COL/C81, GLO/B79, GLO/CO9, GLO/C54, GLO/E89, PER/D01, RAF/E15	(763 204)	801 525
Colombie	COL/426, 636, 926	(327 294)	559 135
Commission européenne	BHA/907, BGD/779-781, CAR/857, B16, B95, C34, C49, EGY/518, 751, 771, GLO/565, IND/808, LAO/866, LEB/763, 813, MOZ/C47, RAF/E13, E14, RAS/938, B38, RER/D41, C38, E88, RUS/F18, TRI/910	(4 329 715)	6 891 373

<i>Donateur</i>	<i>Projet</i>	<i>Solde de fonds</i>	<i>Valeur des contributions annoncées mais non versées</i>
États-Unis d'Amérique	AFG/G24, G26, G71, GLO/C93, KYR/G64, RAS/G53, RER/F23, TAJ/E24, TAJ/H03, TUK/F42, UZB/G28, UZB/H04	(866 033)	18 484 358
Finlande	AFG/F98	(254 087)	374 531
Fonds de l'OPEP	BOL/D80	(2 596)	80 000
Luxembourg	LAO/D35	(72 026)	374 531
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	RAS/D18	(196 439)	500 000
USAID	BOL/C23, E07, COL/F31	(1 716 457)	5 525 167
Total, solde des fonds et contributions non versées correspondantes		(9 217 819)	41 060 755

Note 19

Stocks durables

Conformément au principe comptable énoncé à l'alinéa b) de la note 2, le matériel durable détenu par le Fonds n'est pas comptabilisé comme élément d'actif dans l'état de l'actif et du passif. D'après l'état des stocks, les coûts d'achat des articles se répartissaient comme suit au 31 décembre 2003 (en dollars des États-Unis) :

<i>Emplacement du matériel durable</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Siège		
Stocks des projets	1 081 438	n/a ^a
Stocks des bureaux	968 395	n/a ^a
Total partiel	2 049 833	2 240 605
Bureaux de pays		
Stocks des projets	10 207 277	n/a ^a
Stocks des bureaux	2 106 921	n/a ^a
Total partiel	12 314 198	2 531 816
Total	14 364 031	4 772 421

^a Voir explications au paragraphe ci-après.

La valeur totale des stocks durables au 31 décembre 2003, soit 14 364 031 dollars, a été obtenue après déduction des montants passés par profits et pertes : 84 066 dollars avec l'approbation du Comité de contrôle du matériel du Siège, et 581 436 dollars pour les bureaux extérieurs, à la suite d'accords passés localement avec les bureaux du PNUD. Pour ce qui est de la forte augmentation de la valeur des stocks, il ne faut pas oublier que, les années précédentes, la plupart des bureaux

extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ne comptabilisaient pas les stocks des projets mais uniquement ceux des bureaux.

Note 20

Déclaration concernant la participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale pour fournir des prestations telles que pensions de retraite, capital-décès, pensions d'invalidité et prestations connexes. La Caisse commune des pensions est un régime de retraite à cotisation déterminée. Les obligations financières de l'Office envers la Caisse consistent en une contribution statutaire au taux fixé par l'Assemblée générale, à laquelle s'ajoute le paiement de sa part de tout déficit actuariel pouvant devenir exigible en application de l'article 36 du Règlement de la Caisse.

